Nations Unies A/51/PV.4



Documents officiels

4e séance plénière Lundi 23 septembre 1996, à 10 heures New York

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 9 de l'ordre du jour

Débat général

Le Président (interprétation de l'anglais): Avant de donner la parole au premier orateur dans le débat général, j'aimerais rappeler aux membres qu'à sa 3e séance plénière, le 20 septembre, l'Assemblée générale a décidé qu'il ne serait plus exprimé de félicitations dans la salle de l'Assemblée générale, à l'issue des discours.

À ce sujet, je voudrais également rappeler aux membres une autre décision prise par l'Assemblée, à la même séance, en vertu de laquelle les orateurs inscrits dans le débat général doivent, après avoir prononcé leur discours, regagner leur place dans la salle de l'Assemblée générale en passant par la salle GA-200, située derrière la tribune.

Je rappelle également aux représentants que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, la liste des orateurs sera close le mercredi 25 septembre 1996 à 18 heures. Je demande aux délégations de bien vouloir donner une estimation aussi précise que possible de la durée de leur discours. Cela permettrait aussi aux orateurs provisoirement inscrits pour certaines séances de pouvoir intervenir éventuellement.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit dans le débat général, le Ministre des affaires étrangères du Brésil, S. E. M. Luiz Felipe Palmeira Lampreia.

M. Lampreia (Brésil) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. La délégation brésilienne est certaine que, sous votre autorité, cet organe redoublera d'efforts dans la poursuite des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Je voudrais également rendre hommage à mon ami, M. Diogo Freitas do Amaral, pour le dévouement avec lequel il a conduit les travaux de l'historique cinquantième session. Nous lui sommes reconnaissants de la volonté indéfectible dont il a fait preuve pour faire en sorte que notre travail réponde aux attentes suscitées par la célébration du cinquantième anniversaire.

Ma délégation voudrait également exprimer toute sa gratitude au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la persévérance dont il fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.

Pour la première fois, l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Portugal et Sao Tomé-

96-86240 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

et-Principe sont présents à l'Assemblée générale en tant que membres de la Communauté des pays lusophones, organe consacré à la coopération et à la coordination politique. Les États membres de la Communauté ont l'intention de se consulter et de travailler aux Nations Unies en étroite collaboration afin de mieux promouvoir leurs intérêts communs et de renforcer leur identité linguistique, culturelle et historique.

Les pays du Marché commun du sud (MERCOSUR) — l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay — sont également présents à l'Assemblée générale animés d'un sens renouvelé d'unité. Le MERCOSUR illustre de façon vivante et concrète l'intégration économique et un régionalisme ouvert de même qu'il représente l'une des forces créatrices et agissantes dans les Amériques. C'est un trait nouveau et frappant de l'identité de notre continent et un reflet de la démocratie et de la volonté de réforme économique de notre région.

Avec l'union douanière bien en place, le Chili s'est maintenant joint au MERCOSUR en tant qu'État associé grâce à un accord de libre-échange ayant des conséquences politiques et diplomatiques importantes. La Bolivie s'associera également très bientôt au MERCOSUR. Nous espérons que d'autres pays de la région s'y joindront pour en renforcer la nature dynamique et ouverte.

Enraciné profondément dans le processus de développement et agissant comme un partenaire important d'un nombre croissant de pays et de groupes régionaux, le MERCOSUR est une réponse positive des pays de l'Amérique du Sud aux défis et aux possibilités du monde d'aujourd'hui. Des réalisations telles que le MERCOSUR et la Communauté des pays lusophones contribuent à renforcer la crédibilité de nos pays et à faire d'eux, par leur présence dans le monde, un instrument du développement économique et du progrès social.

Mon pays s'enorgueillit d'être ici, à l'Assemblée générale, et de pouvoir se présenter devant la communauté internationale en jouissant d'une plus grande présence dans le monde. Le Brésil le doit à la consolidation de sa démocratie, à la stabilisation et à la libéralisation économiques ainsi qu'à la reprise de sa croissance économique et à son sens plus profond de la justice sociale. Il le doit également à sa participation à l'intégration régionale et à la mondialisation de l'économie mondiale. Nous sommes ainsi en harmonie avec les deux grandes forces qui façonnent le monde aujourd'hui : la liberté politique et économique, d'une part, la coopération par le biais de l'intégration et du commerce, d'autre part.

Je suis heureux de pouvoir dire que, grâce à une action décisive plutôt qu'à des paroles, nous avons fait de véritables progrès pour élargir le dialogue et la coopération avec des pays amis dans le monde entier, pays développés comme pays en développement. Nous avons renforcé les partenariats traditionnels et en avons établi de nouveaux, spécialement en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. Nous sommes conscients que, si nous voulons que le peuple brésilien consolide ces réalisations, il nous faudra persévérer dans les politiques qui nous ont permis de parvenir à ce stade. Nous savons que dans ces politiques, nous aurons à relever les nombreux défis qui se posent au Brésil dans les domaines social, économique et culturel. Mais cela constitue un début important.

Nous sommes convaincus que l'interaction croissante du Brésil avec sa région et avec le monde, la consolidation de ses partenariats internationaux, un dialogue fructueux et une coopération avec ses nombreux amis sont des conditions nécessaires pour que notre pays puisse continuer à poursuivre ses politiques au niveau national.

Le Brésil est l'une des plus grandes démocraties du monde, qui dispose d'une économie en développement dynamique et diversifiée, qui offre des possibilités attrayantes aux investissements étrangers productifs et un marché dont le potentiel est énorme — en un mot, un pays capable d'avoir des liens fructueux avec toutes les nations, qui se fondent sur le respect mutuel et la réciprocité. De par sa nature même, le Brésil peut servir de pont entre les nombreux mondes différents qui constituent sa propre réalité interne.

Nos aspirations à l'élargissement de la portée de notre participation dans les organes internationaux de prise de décisions refléteront toujours une évaluation minutieuse de nos propres mérites, de notre poids spécifique et de la contribution que nous pouvons apporter à la communauté des nations. Nous voulons être une force de paix et d'intégration.

C'est à juste titre que le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a soulevé de nombreux espoirs au sein de la communauté internationale — espoirs qu'il sera possible d'éviter de nous tourner trop vers le passé et les nombreuses réalisations de l'Organisation, mais que nous saurons au contraire nous tourner vers l'avenir pour trouver les moyens qui permettront de maîtriser les nouvelles réalités et les nouveaux problèmes.

Nous pouvons dire sans hésitation que la célébration du cinquantième anniversaire a donné de bons résultats. Alors que l'attention de l'opinion mondiale était centrée sur l'ONU, les dirigeants et les gouvernements étaient obligés de réfléchir au rôle de l'Organisation et de lui réserver une place dans leurs ordres du jour politiques.

La signification historique de la Charte de San Francisco a été rappelée, de même que l'importance de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance de débat politique et d'instance où de nouvelles idées peuvent être avancées pour traiter des intérêts conflictuels qui sont apparus depuis l'après-guerre froide.

Notre réflexion collective a clairement révélé que sans l'ONU le monde aurait été encore plus violent, plus instable et plus dangereux, plus injuste et plus cruel — en particulier pour les faibles, qui sont la proie des politiques du pouvoir et des décisions arbitraires.

Nous avons célébré les grands progrès obtenus dans le domaine du droit international et dans celui des options morales et politiques retenues pour régler les questions qui préoccupent l'humanité — comme le développement durable, la protection de l'environnement, le respect des droits de l'homme, le désarmement, la non-prolifération et la lutte contre la pauvreté, le terrorisme, le crime organisé et le trafic des drogues. Nous avons ainsi rendu compte positivement des 50 premières années des Nations Unies.

Nous ne pouvons pas dire avec la même assurance que le cinquantième anniversaire a suscité un attachement renouvelé à l'ONU et à son avenir. Nos efforts n'ont pas été à la hauteur des attentes de la communauté internationale. Ils ont été décevants, même au regard des prédictions de certains analystes parmi les plus prudents. Nous sommes toujours dans l'impasse, une impasse pénible qui suscite un sentiment d'incertitude et de frustration, ainsi que d'insécurité au sujet de l'avenir des Nations Unies, et, partant, d'appréhension.

À la suite des grands changements qui se sont produits sur la scène internationale, l'ONU a abordé une nouvelle phase de son histoire sans avoir les moyens et la possibilité d'agir en tant que la plus haute instance politique de l'humanité et de s'acquitter du mandat que lui a confié la communauté internationale — mandat qui reste aussi valide aujourd'hui qu'il l'était il y a un demi-siècle.

En 1961, le Président John F. Kennedy voyait en l'ONU «notre dernier et notre meilleur espoir». Face à la menace de la guerre nucléaire et aux conflits divers, ces

paroles exprimaient la confiance de la communauté internationale dans une organisation fondée sur les principes universels de paix, de compréhension et de prospérité pour tous les peuples.

À l'époque, le Président Kennedy confirmait l'attachement à l'ONU en ces termes :

«[nous renouvelons] notre promesse d'appui afin qu'elle ne devienne pas une simple instance de débats houleux et qu'elle protège davantage les nouvelles nations et les faibles et élargisse son champ d'action.»

Trente-cinq ans après ces paroles inspirées, l'ONU se trouve à la croisée des chemins. Le monde a changé, la corrélation des forces a changé de même que les espoirs et les attentes que placent les pays en l'ONU et dans sa capacité de gérer, prévenir et régler les conflits. Pourtant, divers affrontements continuent d'entraîner souffrances, instabilité et misère dans le monde entier.

Cela se produit au moment même où l'Organisation connaît la plus grave crise financière de son histoire et s'interroge sur ses motivations. Un sentiment d'insatisfaction se fait largement sentir — de façon parfois voilée et parfois explicite — à l'endroit d'une organisation qui incarne encore les plus nobles idéaux jamais conçus par l'esprit humain en tant que fondement de la paix et de la compréhension parmi les peuples.

Le Brésil est attaché à la Charte des Nations Unies et à l'héritage diplomatique, juridique et politique des 50 dernières années. Cet attachement fait partie de l'histoire diplomatique de mon pays et des principes qui ont toujours régi nos actions au sein de cet organe et nos relations avec tous les peuples, en particulier avec nos 10 voisins, avec lesquels nous avons vécu en paix pendant plus d'un siècle.

Liés par cet attachement, nous avons mis en garde ceux qui, comme nous-mêmes, souhaitent voir l'ONU jouer un rôle de leader dans les relations internationales et servir à promouvoir une société internationale fondée sur la liberté, la primauté du droit et les droits du citoyen.

Après les contraintes idéologiques et politiques de la guerre froide, le monde est maintenant organisé autour de variables plus pragmatiques et plus concrètes, telles que le commerce international, les courants d'investissements et le transfert de la technologie. L'accent qui était mis sur les coalitions idéologiques et politiques l'est maintenant sur les coalitions économiques. À la suite de pressions exercées par l'opinion publique, les gouvernements s'inquiètent au-

jourd'hui du bien-être social, de la qualité de la vie, des indices économiques et sociaux et du chômage.

Le point central du débat politique se déplace irrévocablement — de la stratégie et de l'idéologie vers l'économie et l'intégration. C'est pourquoi le monde s'achemine vers la conclusion d'accords économiques régionaux à grande échelle. Les axes Nord-Sud et Est-Ouest — principaux axes de la politique internationale des 50 dernières années — ont donné naissance à des groupes de pays qui oeuvrent à la réalisation de l'intégration économique et de la coordination des politiques macro-économique, financière et commerciale.

Le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest ne sont plus les points cardinaux de la boussole politique internationale. L'Organisation mondiale du commerce et son ensemble de normes et de réglementations universelles visant à encourager le libre-échange, l'Union européenne, le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Groupe des Sept, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADAC) et le Marché commun du cône Sud (MERCOSUR) sont devenus, dans leurs domaines d'action respectifs, les catalyseurs du développement, de la coopération, de la compréhension et, en réalité, les catalyseurs de la paix.

La paix que les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies envisageaient pourrait se produire selon la manière dont les divers groupes de pays et les diverses régions réagiront face aux défis, aux possibilités et aux risques que pose un nouveau monde, qu'on appelle aujourd'hui le monde de la mondialisation. C'est un monde qui engendre la prospérité et une concurrence saine entre les pays et les régions; mais c'est également un monde qui grossit les rangs des démunis et des exclus dans les différents pays, un monde qui engendre le conflit et accroît l'inégalité, un monde qui exige raison, réflexion et action constructive.

Grâce à la paix, à la coopération, au respect des droits de l'homme et au développement, l'ONU a un rôle majeur à jouer pour empêcher que les divisions de la guerre froide ne trouvent une nouvelle expression dans l'écart grandissant qui existe entre les pays en matière de bien-être.

L'Organisation doit évoluer afin de jouer avec succès ce rôle, comme elle l'a souvent fait par le passé. Elle doit adapter sa structure et ses méthodes de travail afin d'optimiser ses ressources financières, matérielles et humaines. Elle doit utiliser le grand pouvoir moral, stratégique et politique qu'elle est en mesure de rallier. Elle doit mettre en oeuvre ses décisions et en assurer le suivi, tout comme elle doit assurer le suivi des règles qui lui permettent d'actualiser et de consolider le droit international et les engagements que la communauté internationale a pris à son égard.

Il reste encore beaucoup à faire à la suite des grandes conférences qui ont façonné l'ordre du jour international de la présente décennie. Les conférences sur les droits de l'enfant, l'environnement et le développement, les droits de l'homme, la population et le développement, le développement social, les femmes et les établissements humains ont débouché sur des obligations qui doivent être honorées, des décisions qui doivent être appliquées et un travail de suivi qui doit être accompli.

L'ONU doit faire en sorte que son ordre du jour devienne plus attrayant et davantage axé sur les résultats, afin de se gagner l'estime du public et de conserver sa primauté dans les relations internationales. Nous devons revoir la tendance à convoquer des réunions dont le seul objectif est d'engendrer d'autres réunions ou d'adopter des résolutions à caractère réthorique. Nous devons débarrasser l'ONU de son image d'organe léthargique, incapable de répondre aux défis de notre temps.

Le Brésil est convaincu que la réforme de l'ONU peut être réalisée, qu'il est encore possible de faire en sorte que l'Organisation continue de jouer un rôle capital dans cette nouvelle phase de son existence. Nous croyons dans la réforme en tant que moyen de veiller à ce que l'ONU devienne une option logique et viable pour l'unilatéralisme et les politiques du pouvoir. Nous voyons dans la réforme un moyen de donner à l'ONU la capacité d'agir dans un monde qui a changé de façon radicale. Nous voyons dans la réforme un moyen de restaurer l'ONU en tant qu'instance unique d'action et de débat diplomatique et politique.

Un an après que nos chefs d'État et de gouvernement eurent appelé l'attention sur la gravité de la situation financière des Nations Unies, la solution du problème continue de nous échapper.

Étouffer peu à peu l'Organisation des Nations Unies en la privant des moyens devant lui permettre d'assumer ses fonctions n'est pas une façon de lui assurer une plus grande efficacité administrative. Si ce scénario devait persister, l'aptitude de l'Organisation à s'adapter à la dynamique du monde contemporain s'en trouverait sérieusement menacée. Nous pourrions alors voir d'autres organes occuper la place laissée par l'Organisation, des organes disposant de leurs propres ordres du jour et objectifs et reflétant ou non les sentiments qui prévalent actuellement dans la communauté internationale et les intérêts de paix, de sécurité et de stabilité dans le monde. C'est la raison pour laquelle il faut faire preuve de courage, de persévérance et, surtout, de la volonté politique nécessaire pour faire progresser la discussion sur les questions reflétant un ferme attachement à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, questions qui sont liées à la raison d'être même de l'Organisation dans les relations internationales à la veille du XXIe siècle.

Une de ces questions est la réforme du Conseil de sécurité. Il y a un consensus virtuel sur le fait que le Conseil de sécurité devrait être élargi pour assurer une plus grande participation aux pays capables d'agir à l'échelle mondiale et qui sont prêts à assumer les responsabilités que cela implique. Nous devons maintenant décider de ce processus. Son résultat est essentiel pour le renforcement de l'Organisation.

Le Brésil a pris plusieurs engagements dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous sommes maintenant décidés à faire de l'hémisphère Sud une zone exempte d'armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que c'est un droit qui revient aux peuples de l'hémisphère Sud et une obligation qui incombe à ceux qui, dans le monde entier, possèdent des armes nucléaires ou les moyens de les mettre au point.

Une autre décision à l'égard du désarmement dans tous les domaines dont je veux faire part à l'Assemblée est celle qu'a prise le Gouvernement brésilien de déclarer un moratoire sur l'exportation de mines terrestres antipersonnel. L'expérience qu'a faite le contingent brésilien au sein de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola nous a montré de façon plus marquée l'importance d'un moratoire universel de ce genre ainsi que la nécessité de débarrasser le monde du fléau des mines terrestres, qui constituent une menace pour la vie quotidienne de millions d'êtres humains. Nous voudrions que tous les pays exportateurs de mines terrestres ou qui sont des exportateurs potentiels se rallient à cette décision.

La communauté internationale a placé ses espoirs dans un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ces espoirs sont tout à fait justifiés. Mous avons la possibilité historique de mettre fin à une pratique obsolète que l'opinion publique internationale rejette et condamne de plus en plus. Nous adoptons une mesure importante en vue d'un désarmement nucléaire général et complet et déclarons sans équivoque qu'il n'y a aucune place dans le monde d'aujourd'hui pour des armes nucléaires ou des courses aux armements régionales.

Le Brésil est attaché à la non-prolifération d'armes de destruction massive et à l'élimination des arsenaux nucléaires. Il a toujours dit combien il était hostile aux essais nucléaires. Il a oeuvré à l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais à la Conférence du désarmement et a estimé que le blocage du consensus à Genève était un sérieux revers. Le Brésil ne peut comprendre comment on a laissé passer ce moment en courant le risque de vouer le Traité d'interdiction complète des essais au même sort que tant d'autres initiatives qu'on a laissé tomber dans l'oubli.

C'est la raison pour laquelle le Brésil a été l'un des premiers pays à appuyer l'initiative prise par l'Australie de saisir cette occasion historique de présenter le Traité à l'approbation de l'Assemblée générale. Cette décision traduit la volonté de léguer à notre génération et aux générations futures un monde plus sûr, exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi le Brésil signera immédiatement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous demandons à tous les États dotés ou non de l'arme nucléaire d'en faire autant.

Les peuples du monde attendent des Nations Unies action et leadership. Ils espèrent que les Nations Unies continueront d'être un élément essentiel de la politique internationale au cours des 50 prochaines années. Ils espèrent aussi que l'Organisation sera toujours non pas le dernier espoir mais notre meilleur espoir.

Le Président (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant dans ce débat est S. E. l'Honorable Philip Muller, Ministre des affaires étrangères des Îles Marshall, à qui je donne la parole.

M. Muller (Îles Marshall) (interprétation de l'anglais): Je voudrais, au nom de S. E. le Président Amata Kabua, du Gouvernement et du peuple de la République des Îles Marshall, saisir cette occasion pour remercier le Président sortant, M. Diogo Freitas do Amaral, de son leadership, et pour vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Ismail Razali, de votre élection bien méritée aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale.

J'ai le plaisir de vous informer, Monsieur le Président, que lors de la réunion du Forum du Pacifique Sud qui s'est tenue récemment dans la République des Îles Marshall, votre pays, la Malaisie, a été invité à participer en tant que partenaire au dialogue de l'après-forum qui aura lieu l'année prochaine, où nous espérons promouvoir notre coopération.

En ma qualité de Président du Forum du Pacifique Sud, je vais faire quelques observations à caractère régional, au nom des membres du Forum qui sont également Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui seront suivies de remarques de nature plus nationale.

Le Forum du Pacifique Sud a tenu sa vingt-septième réunion le mois dernier à Majuro, capitale de la République des Îles Marshall. Le thème choisi pour cette session, «Solidarité pacifique pour le bien commun», fait ressortir un des éléments importants de notre coopération régionale axée sur un développement durable. Les dirigeants du Forum ont examiné un large éventail de mesures dans les domaines de la réforme économique et du développement. Ces décisions et d'autres mesures importantes prises par les dirigeants du Forum du Pacifique Sud figurent dans le communiqué du Forum qui a été présenté au Secrétaire général et qui sera distribué comme document officiel des Nations Unies.

Dans ses observations liminaires au Forum de Majuro, le Président de la République des Îles Marshall, S. E. M. Amata Kabua, a mis l'accent sur l'unité et l'harmonie des pays réunis à ce Forum, qui s'étendent sur d'immenses espaces océaniques. Les intérêts nationaux et les divergences culturelles sont — si j'ose dire — méticuleusement harmonisés en une mer d'unité. C'est par cette unité que des obstacles qui paraissent insurmontables ou des problèmes qui peuvent sembler insolubles peuvent être maîtrisés. En examinant et en passant en revue ensemble leurs résultats respectifs et en traçant la voie devant mener à un avenir prospère et sûr dans la région, les dirigeants du Forum ont donné un sens plus profond au thème choisi pour la session de cette année.

Je voudrais faire quelques observations sur les résultats de ces discussions. Le changement climatique est un problème mondial qui exige une solution mondiale. Le Forum a, une fois de plus, souligné sa préoccupation à l'égard du changement climatique et a lancé un appel pour qu'une action soit prise d'urgence en vue de la parution du deuxième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique, qui a souligné qu'il existe des preuves scientifiques tangibles quant à l'influence humaine sur le climat mondial. Ce rapport a été, pour nous, un grave sujet de préoccupation, et les pays du Forum demandent à la communauté internationale d'accélérer les négociations à la prochaine Conférence des parties.

La communauté internationale doit faire des progrès importants en vue de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans un avenir proche. La survie de nombreux petits États insulaires en développement, de même que de nombreux autres États en développement qui subissent les effets néfastes du changement climatique, dépend des mesures qui seront prises. Nous subirons tous les effets néfastes du changement climatique. C'est pourquoi nous réaffirmons notre plein appui au protocole de l'Alliance des petits États insulaires dans le contexte des discussions du Groupe spécial sur le Mandat de Berlin, qui réclame des réductions plus importantes de dioxyde de carbone dans un délai précis.

M. Minoves-Triquell (Andorre), Vice-Président, assume la présidence.

L'Assemblée générale, au cours de la présente session, examinera les progrès réalisés sur certaines questions se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, y compris la gestion et la conservation des stocks de poissons et les efforts entrepris pour réduire les effets des pratiques illégales en matière de pêche. Nous réitérerons également l'importance que notre région attache à la mise en place effective d'un régime juridique international pour les océans et leurs ressources, y compris, selon nous, l'apport de ressources financières adéquates à l'Autorité internationale des fonds marins, installée à Kingston (Jamaïque).

Les dirigeants du Forum ont souligné l'importance que présentent pour le commerce international et pour notre subsistance les stocks de poissons du Pacifique. Nous sommes conscients que cette importante ressource doit être gérée de façon durable afin d'en tirer le plus de profits pour notre région. À cet égard, les dirigeants du Forum ont demandé à nos experts régionaux de mettre au point des accords généraux sur la gestion durable des ressources de la pêche portant sur toute l'étendue géographique où se déplacent les stocks, y compris la haute mer, et en tenant compte de l'Accord sur les stocks chevauchants et sur les stocks de poissons grands migrateurs ouvert à la signature l'an dernier à New York. La République des Îles Marshall a proposé d'accueillir l'an prochain une seconde Consultation multilatérale de haut niveau sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques dans le Pacifique occidental central en vue de faire avancer ce processus. Cette réunion ministérielle examinera diverses questions, notamment la reconstitution des stocks, une plus grande participation des nations qui pratiquent la pêche dans les eaux éloignées à la gestion et à la conservation, et la collecte de données sur les mouvements de stocks et les transbordements.

Les dirigeants du Forum se sont également engagés à examiner et à évaluer le programme Action 21, qui aura lieu l'année prochaine à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Des mécanismes ont été établis pour favoriser le dialogue régional, le partenariat et la participation à la mise au point de propositions orientées vers l'action pour ce qui est des progrès accomplis depuis la Conférence de 1992 des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le Forum a demandé à son Comité consultatif de coordonner ces tâches et de préparer des rapports à soumettre à la session extraordinaire. À cet égard, je souhaite en appeler à nos partenaires au développement pour qu'ils soutiennent les efforts que font les pays du Forum et nos organisations régionales, afin que la session extraordinaire permette de réaliser un examen complet et général. Mais, à ce sujet, nous mettons en garde contre une prolifération d'organisations et de réunions, car la communauté internationale doit focaliser ses efforts concertés sur les mesures pratiques, qui s'ajouteront aux efforts entrepris au niveau régional. Nos administrations, qui disposent de ressources limitées, auraient des difficultés à couvrir trop de réunions traitant des mêmes sujets, et il est à craindre que dans un tel cas il n'en résulte des doubles emplois inutiles.

À cette session, nous ferons part de certaines initiatives qui ont été prises à la suite du rapport présenté en 1996 à la Commission sur le développement durable par le Programme sur l'environnement régional du Pacifique Sud. Dans notre région, nous connaissons le rôle multiple important que jouent les forêts et savons également que la communauté internationale doit aborder globalement l'utilisation durable et la conservation de tous les types de forêts. Pour sa part, dans la gestion durable des forêts, le Forum a approuvé un Code de conduite du Pacifique Sud pour l'exploitation forestière des forêts indigènes dans certains pays du Forum du Pacifique Sud. Par ailleurs, eu égard au fait que 1997 sera l'Année du récif de corail dans le Pacifique, nous espérons inclure des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des stratégies de gestion des zones côtières.

À la Conférence de la Barbade, la communauté internationale a pris des mesures tenant compte de la situation et des intérêts particuliers des petits États insulaires en développement. Nous soulignons la nécessité d'accorder une attention particulière au Programme d'action complet élaboré lors de cette Conférence et de s'assurer que les besoins spéciaux des petits États insulaires en développement sont correctement inclus dans les efforts de développement des Nations Unies. La session extraordinaire dans son examen d'Action 21 doit jeter les bases d'un renforcement de la coopération internationale, de l'initiative natio-

nale et régionale et de la mobilisation des ressources en vue d'obtenir pour les petits États insulaires en développement le développement durable dont ils ont besoin.

Je voudrais soulever plusieurs questions politiques qui revêtent de l'importance pour notre région. Le Forum s'est réjoui des progrès accomplis par la France et les parties en Nouvelle-Calédonie dans l'application des Accords de Matignon. Il s'est félicité de l'accueil réservé récemment par les autorités françaises et néo-calédoniennes à la Mission ministérielle des pays du Forum. Les pays du Forum encouragent toutes les parties à continuer le dialogue afin de trouver une solution durable à la question de l'avenir à long terme du territoire.

Je souhaite informer l'Assemblée générale que le Forum a réaffirmé qu'il appuiera fermement et unanimement la candidature de l'Australie au Conseil de sécurité lors de l'élection qui aura lieu cette année. Par ailleurs, étant donné l'importance du Japon en tant que partenaire constructif pour la région, le Forum a également indiqué qu'il apporterait un soutien solide et unanime à la candidature du Japon lors de cette même élection.

Le Forum se réjouit de l'arrêt permanent des essais nucléaires français dans le Pacifique Sud. Cet arrêt marque la fin de tous les essais nucléaires dans une région qui a été le théâtre d'essais atmosphériques et d'essais souterrains pendant cinq décennies. L'annonce récente par la Chine d'un moratoire sur les essais nucléaires signifie que les cinq États dotés de l'arme nucléaire observent maintenant des moratoires sur les essais nucléaires, moratoires préconisés depuis longtemps par le Forum. Au début du mois, l'Assemblée générale a décidé d'adopter et d'ouvrir à la signature un Traité d'interdiction complète des essais. Cette démarche a bénéficié du total soutien du Forum, et la résolution a été parrainée par tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui participent au Forum. Nous saluons l'adoption de la résolution 50/78, et prions instamment tous les États de se joindre à nous pour signer et ratifier le Traité dès que possible, afin d'en faciliter la prompte entrée en vigueur.

Il convient de rappeler l'Avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice sur la légalité de recourir à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires, qui a statué que tous les membres de la communauté internationale ont pour obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à bonne fin les négociations devant conduire au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, lequel doit être soumis à un contrôle international strict et efficace. Les dirigeants du Forum ont prié instamment tous les États concernés, no-

tamment les États dotés de l'arme nucléaire, de continuer les négociations appropriées en vue de parvenir à réduire sensiblement les arsenaux nucléaires dans un proche avenir en tant qu'étape vers l'élimination définitive des armes nucléaires.

Les pays du Forum ont salué également la signature et la ratification par Vanuatu du Traité relatif à la zone exempte d'armes nucléaires du Pacifique Sud, la signature des Tonga, et la signature des protocoles au Traité par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. À la suite de ces mesures, tous les États situés à l'intérieur de la zone du Traité appuient désormais ce Traité, et les cinq États dotés de l'arme nucléaire ont pris l'engagement d'en respecter les dispositions. Nous nous réjouissons de la ratification des protocoles par la France. Le Forum a également prié instamment le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique de ratifier rapidement ces protocoles.

Les dirigeants du Forum estiment encourageante la création, depuis leur dernière réunion, de deux zones exemptes d'armes nucléaires : en Asie du Sud-Est et en Afrique. Les dirigeants ont noté avec satisfaction que ces développements représentent un progrès eu égard aux décisions prises en 1995 au sujet de la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans ce contexte, les dirigeants du Forum entendent appuyer toute résolution appropriée qui pourrait être présentée à la présente session de l'Assemblée générale par laquelle les États signataires des traités relatifs à des zones exemptes d'armes nucléaires dans l'hémisphère Sud et les autres membres de la communauté internationale affirmeraient leur soutien à ces zones et coopéreraient aux efforts faits en faveur de la création de telles zones et du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Le Forum a confirmé une fois de plus qu'une responsabilité particulière devait être assumée à l'égard de la population de l'ex-Territoire sous tutelle de l'ONU administré par les États-Unis, les Îles Marshall, qui a subi les retombées nuisibles des essais d'armes nucléaires réalisés pendant la durée du régime de tutelle. Cette responsabilité implique notamment la réinstallation en toute sécurité des populations déplacées et le rétablissement de la productivité économique des régions affectées.

Le Forum tient une fois de plus à exprimer l'inquiétude que lui inspirent les transports de plutonium et de déchets radioactifs à travers la région. Ces transports doivent être effectués conformément aux normes internationales les plus strictes en matière de sécurité et de sûreté. Tous les risques doivent être dûment examinés, et une consultation générale doit se tenir avec les pays des régions à travers lesquelles ces transports doivent être acheminés.

Je vais maintenant faire quelques remarques au nom de la délégation de mon pays.

En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il est important que les pays qui ont été gravement affectés par des essais nucléaires jouent un rôle dans le Conseil exécutif composé de 51 membres dont la création est prévue aux termes du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et qui sera chargé de superviser tous les aspects de la mise en oeuvre du Traité. Je tiens à réaffirmer que la République des Îles Marshall est prête à présenter sa candidature au Conseil dès sa création.

Nous sommes reconnaissants au Président Clinton et à son gouvernement de leur politique de transparence qui a permis la divulgation de renseignements antérieurement tenus secrets sur le programme d'essais nucléaires effectués dans les Îles Marshall. Nous tenons également à remercier nos amis et partisans du Congrès des États-Unis de leur appui. Nous souhaitons que notre coopération continue de s'améliorer et que le processus de divulgation de ces informations soit accéléré. Les informations relatives au programme d'essais nucléaires devraient être fournies à mon gouvernement, afin que nous puissions tenir pleinement compte de leurs incidences dans la planification des mesures à prendre en matière de santé et de bien-être de nos citoyens ainsi qu'en matière d'environnement.

Le Gouvernement de la République des Îles Marshall a appris récemment que les dommages causés par les programmes d'essais d'armes nucléaires pendant la période de tutelle sont beaucoup plus grands et horribles que ce qui avait été révélé précédemment. On sait maintenant que le rayonnement produit par les 67 essais d'armes nucléaires a affecté davantage d'atolls et de groupes de population qu'on ne l'avait déclaré dans le passé, selon ce qui a été révélé par le White House Advisory Committee on Human Radiation Experiments. Les conséquences sur la santé, l'environnement, la médecine et les problèmes socio-économiques des effets du rayonnement ainsi produit demeurent très inquiétants pour le Gouvernement de la République des Îles Marshall. Par conséquent, selon les données actuelles, les coûts afférents aux effets du rayonnement font qu'il est très difficile de traiter et de soigner convenablement les gens qui ont souffert et continuent de souffrir de maladies liées au rayonnement. Cela s'applique également aux programmes de réhabilitation des îles contaminées et à la réinstallation sans danger des communautés touchées.

Nous ne pouvons régler ces problèmes par nousmêmes, et nous nous voyons contraints de lancer un appel à la communauté internationale. Nous sommes toujours préoccupés par le fait que notre situation n'a pas encore reçu toute l'attention nécessaire et qu'à ce jour elle n'a pas été complètement redressée. Nous nous félicitons de la volonté nouvellement manifestée par le Gouvernement des États-Unis de travailler constructivement avec la République des Îles Marshall sur toute la gamme des questions nucléaires en suspens, qui affectent depuis si longtemps nos relations et le bien-être de notre peuple. Nous ne méconnaissons pas l'assistance qui nous a été fournie jusqu'à maintenant, en l'occurrence les initiatives de nettoyage et de réinstallation. Mais il reste beaucoup à faire.

Nous réitérons l'appel que nous avons lancé au Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur la situation financière des Nations Unies pour qu'il abaisse ce qu'on appelle le «taux plancher» du barème des quotes-parts. Il s'agit là d'une question d'importance vitale pour tous les pays en développement à faible économie, dont notamment un grand nombre de petits États insulaires en développement et de pays parmi les moins développés. Le Comité des contributions a fortement insisté sur cette situation dans son dernier rapport :

«l'application du taux plancher actuel de 0,01 % aboutissait, dans le cas de certains des États Membres les plus petits, à une sérieuse entorse au principe de la capacité de paiement». (A/50/11/Add.2, par. 50)

Nous demandons à la Cinquième Commission de se prononcer sur cette question le plus tôt possible, et cette session de l'Assemblée générale est le moment approprié. À notre avis, cela aura un effet salutaire pour plus de 60 pays.

Nous sommes également très préoccupés par une autre réforme, à savoir l'élargissement du Conseil de sécurité. La nécessité d'un processus plus démocratique et la possibilité d'une plus large participation aux travaux du Conseil ont été réaffirmées ici pendant la cinquantième session anniversaire. Cependant, nous avons encore beaucoup de progrès à faire pour mettre en oeuvre les idées que nous avons à cet égard.

Cette année sera très importante pour les Nations Unies, car nous allons faire le bilan d'un grand nombre de nos activités et en préparer beaucoup d'autres. En qualité de Président du Forum du Pacifique Sud, la République des Îles Marshall n'épargnera aucun effort pour assurer le succès final de l'ordre du jour de cette année. La République des Îles Marshall a participé activement à cette Assem-

blée depuis que nous sommes devenus Membres de l'ONU il y a cinq ans. Nous avons accompli de grands progrès depuis l'adoption de notre Constitution, en 1979. Nous nous engageons à coopérer avec le Président Razali, et nous attendons le moment où il nous sera donné de travailler étroitement avec lui ainsi qu'avec les membres de l'Assemblée générale.

Allocution de S. E. M. Marc Forné Molné, Président du Gouvernement de la Principauté d'Andorre

Le Président par intérim (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Marc Forné Molné, Président du Gouvernement de la Principauté d'Andorre.

M. Marc Forné Molné, Président du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (interprétation de l'anglais): Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, S. E. M. Marc Forné Molné, et je l'invite à prendre la parole.

M. Forné Molné (Andorre) (parle en catalan; interprétation à partir d'un texte en anglais fourni par la délégation): Je veux d'abord dire l'honneur que je ressens en tant qu'Andorran de par la marque d'estime conférée à mon petit pays par votre élection, M. Minoves-Triquell, au poste de Vice-Président de cette session de l'Assemblée générale. Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole devant l'Assemblée et je vous assure de l'appui du peuple andorran et, j'en suis certain, de tous ceux qui parlent la langue catalane.

Je dois aussi remercier le Président sortant, M. Diogo Freitas do Amaral, de s'être acquitté avec excellence de son mandat à la barre de l'Assemblée générale pendant l'année du cinquantième anniversaire de l'ONU. Je le fais avec la satisfaction de féliciter un illustre Portugais, un frère de la péninsule ibérique, qui a été capable de donner à l'Assemblée l'élan nécessaire pour entamer du bon pied les 50 nouvelles années qui doivent nous conduire au centième anniversaire de l'ONU. Je tiens également à exprimer au nouveau Président, S. E. M. Ismail Razali, mes félicitations les plus chaleureuses, ainsi que celles de mon pays, pour son élection, et j'ai le grand plaisir de l'assurer de l'étroite collaboration du Vice-Président de l'Assemblée générale, qui demeurera toujours à sa disposition.

Andorre est optimiste quant à l'avenir du monde, convaincue que les hommes et les femmes de bonne volonté sur cette Terre sauront surmonter l'intolérance et l'injustice. Pour progresser vers ces objectifs de progrès, nous devrons compter sur l'ONU. Sa réforme, que le Secrétaire général, comme le lui ont demandé tous les États, a promue pendant les dernières années, produira une Organisation plus efficace, marquée par une coordination accrue et une réduction de doubles emplois coûteux, financièrement responsable et concentrée sur son mandat.

Mes concitoyens me demandent souvent «Que peut apporter un petit pays tel que l'Andorre à l'Organisation des Nations Unies?» Nous sommes un État qui possède très peu de terres, avec une population de 60 000 personnes, dépourvu de tout poids politique que donne normalement la force des armes. Notre petite taille nous a toutefois bien servis. Nous avons choisi de n'avoir ni armée ni canons depuis que nous avons détruit toutes les fortifications du pays en 1278. Nous espérons qu'un jour cette conduite admirable des Andorrans du XIIIe siècle sera imitée par les grandes, moyennes et petites puissances surarmées de notre siècle. Notre population réduite a été une bonne école pour apprendre à comprendre les êtres humains, et nos aspirations collectives et individuelles ont la précision que permet une observation à petite échelle. Parce que nous sommes un petit pays pacifique et que nous avons une longue histoire, nous apportons à l'ONU une vision du monde empreinte de patience et d'optimisme, et si nous avons été capables de vivre sans conflit armé sur notre territoire pendant plus de 700 ans, il nous semble que cela doit être possible hors de nos frontières, car, en dernière analyse, les hommes et les femmes qui vivent en Andorre ne diffèrent du reste de l'humanité qu'en raison de leur expérience historique collective.

C'est la jeunesse qui grandit dans cette dernière partie du XXe siècle qui ouvrira la voie au troisième millénaire. Je voudrais donc qu'elle soit, cette année, au centre de la déclaration que je prononce dans le débat général de l'Assemblée générale. J'exprimerai plus tard les espoirs que mon pays nourrit pour la jeunesse qui fait aujourd'hui des études en vue de bien lui faire comprendre les défis auxquels l'ONU doit faire face et le besoin de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme en tant que piliers de la paix, de la prospérité et de la justice pour les peuples, autant d'objectifs que nous nous efforçons d'atteindre et que, si nous nous hâtons dans notre tâche, nous pourrons peut-être entrevoir nous-mêmes.

J'ai déjà dit que l'Andorre avait confiance en l'avenir. L'une des raisons principales de cette confiance est sans doute qu'une grande partie de notre population est jeune et que notre pyramide démographique est très différente de celle de nos voisins d'Europe occidentale. Lorsque les êtres humains sont jeunes, tout semble possible. L'énergie que nous possédons tous nous permet de nous tourner vers l'avenir avec force, courage et espoir. La raison d'état, les fléaux politiques, les impératifs économiques, le fait de croire que la fin justifie les moyens, tout cela a de la peine à prendre racine dans la jeunesse, car la jeunesse croit plus à la fidélité dans l'amitié, à la marque de son empreinte sur la société. Les jeunes ont un certain idéalisme — ce que nous critiquons trop souvent mais qui représente la flamme vitale et authentique qui pousse les hommes à croire au dialogue et à une coexistence véritable, à croire, par exemple, en l'Organisation des Nations Unies.

C'est cet aspect de la jeunesse que nous devons préserver si nous souhaitons un monde meilleur. Il est encore difficile, pour certains jeunes, de rechercher le bien de l'humanité quand, dans leurs propres pays, villes ou villages, chez eux ou au sein de leurs familles, les plus simples nécessités physiques ou spirituelles leur font défaut et que l'enseignement qui leur est dispensé est la doctrine officielle d'un régime despotique ou quand — comme dans le cas de leurs parents et de leurs grands-parents avant eux — ce qu'ils mangent aujourd'hui représente le maigre salaire de beaucoup d'efforts. Dans les pays développés, le chômage des jeunes étouffe les espoirs d'une grande partie de cette génération, pourtant bien préparée, qui sera forcée de gaspiller l'éducation que des décennies de progrès économique lui ont permis d'obtenir. Dans les États qui luttent encore pour réaliser leur développement, où vivent 84 % de la population mondiale âgée de 15 à 24 ans, la situation est extrêmement préoccupante : les problèmes que posent le sida, l'exode rural, la pauvreté, la faim, l'absence de soins médicaux, l'exploitation sexuelle, la délinquance juvénile — problèmes qui touchent également les pays développés — sont particulièrement critiques. Le chômage dans les pays en développement est également un fléau tragique. Nous savons que plus de 100 millions de nouveaux emplois devront être créés au cours des deux prochaines décennies pour satisfaire le nombre croissant des jeunes et de la population active des pays en développement.

Pour faire face à ces difficultés, nous, qui gouvernons, devons assumer nos responsabilités et devons accorder la priorité aux politiques concernant les jeunes, notamment celles qui visent à lutter contre le chômage de cette tranche d'âge. L'un des premiers secteurs que nous devons promouvoir est bien sûr celui de la formation. Les gouvernements doivent coordonner les plans économiques et les politiques formatives afin que les étudiants puissent se

préparer à des professions ayant des débouchés et éviter que le nombre de diplômés ne soit excessif dans les secteurs saturés. Nous devons également prodiguer les encouragements appropriés, grâce à des programmes de coordination et une assistance technique lorsque cela est nécessaire pour permettre l'intégration des jeunes dans la communauté. Les petites communautés, lorsqu'elles travaillent conjointement avec les organisations non gouvernementales, se préoccupent tout particulièrement de la gestion des ressources et connaissent bien les besoins de leurs jeunes.

Cet effort conjoint est très pertinent si l'on songe que nous vivons à une époque où la société se rend compte du trop grand rôle que joue l'État, ce qui crée parfois plus de dépenses que d'avantages, et du fait que la responsabilité en matière fiscale profite plus à l'économie que la multiplication des services de l'État, en particulier dans les pays en développement, où le secteur public souffre encore des conséquences des programmes à grande échelle qui n'ont pas produit les résultats espérés. Dans ces États, les gouvernements s'apercevront qu'ils ont tout intérêt à encourager les microcrédits pour les jeunes qui ont le sens de l'entreprise. L'exemple du Bangladesh, où ce genre de crédit a permis à de nombreuses femmes de devenir financièrement indépendantes, est remarquable à cet égard. Je voudrais également mentionner à titre d'exemple de réussite les mesures que certains États d'Amérique latine ont prises en vue d'enseigner à de jeunes entrepreneurs l'art et la manière de créer de petites sociétés.

À l'Organisation des Nations Unies, les États doivent apporter un appui direct aux jeunes et aux programmes concernant les jeunes. Je pense plus concrètement au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Ce programme, adopté par l'Assemblée générale le 14 décembre 1995, définit certains des problèmes qui touchent les jeunes du monde et souligne les priorités dans les domaines médical, pédagogique et de l'emploi qui devront être abordées au cours des prochaines années. Nous devons développer ce texte. Les États Membres de l'ONU doivent collaborer avec le Secrétariat pour définir les possibilités dudit programme et l'appliquer concrètement afin que son message parvienne à tous les pays. Ce que nous faisons des jeunes d'aujourd'hui définira le XXIe siècle.

Durant l'année écoulée, l'Andorre a participé activement à l'ONU aux débats impliquant les jeunes : le 26 octobre dernier, lors de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, son Ambassadeur a parlé dans cette salle des bienfaits de l'enseignement dans les écoles de la tolérance et des droits de l'homme aux jeunes. L'Andorre a également contribué au Fonds des Nations Unies pour la jeunesse.

Avant cela, lors du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu en mars 1995 à Copenhague, l'Andorre a proposé qu'un engagement complet et précis soit pris visant à demander aux gouvernements du monde d'encourager le dialogue entre les générations, et elle est parvenue à le faire inclure dans la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement. Vu le manque de références spécifiques dans de nombreux textes de l'ONU, on dispose ainsi d'une bonne base pour des études ultérieures sur des thèmes relatifs à la jeunesse.

À ce stade, je voudrais dire que le fait que nous concentrons notre attention sur la jeunesse ne doit pas nous amener à oublier les autres générations, en particulier les personnes âgées. Vieillir dans la dignité est une chose qui doit être reconnue et encouragée, particulièrement aujourd'hui où les progrès de la médecine permettent de prolonger la vie humaine. La solidarité entre les générations, jointe au dialogue, est un thème inséparable de toute politique visant à soutenir les jeunes. Lorsque nous parlons de prêter d'abord attention aux jeunes, cela ne veut pas dire qu'il faille glorifier les premières décennies de la vie de l'homme au détriment de la vieillesse; au contraire, cela devrait signifier que l'on reconnaît le rôle déterminant joué par les jeunes dans ce qu'il arrivera plus tard.

Je voudrais ici rendre hommage à une génération de jeunes que les médias ont caractérisée récemment comme étant «perdue»; il s'agit des jeunes de Bosnie et d'autres parties de l'ex-Yougoslavie qui, il n'y a pas si longtemps, étaient des enfants européens confiants mais qui ont vécu leur jeunesse au milieu de combats fratricides et du nettoyage ethnique, avec tout le dégoût qu'inspire cette expression; une jeunesse passée entre la mort et la barbarie. Durant la guerre civile espagnole et, plus tard, au cours de la seconde guerre mondiale, l'Andorre a été une terre d'accueil et d'asile pour d'autres générations perdues d'autres guerres — tout aussi fratricides; et, à vrai dire, si tous les êtres humains sont frères, quelle est la guerre qui n'est pas fratricide? Aussi se sent-elle solidaire de ces jeunes de Bosnie, auxquels incombe maintenant la responsabilité de construire une nouvelle coexistence, d'effacer de la conscience collective ces années de propagande et de démagogie et de rompre avec cet historique d'affrontement dont les Balkans sont la proie.

La Bosnie n'est pas le seul endroit où nous ayons été témoins de périodes difficiles. L'Angola, l'Afghanistan, le Cambodge, le Libéria, la Sierra Leone, la Somalie, Haïti, le Guatemala, El Salvador, le Burundi, le Rwanda, l'Iraq et de nombreuses autres régions du monde ont été touchés au cours des dernières années par des conflits d'une grande complexité.

Certains de ces problèmes ont déjà été résolus ou atténués, très souvent grâce à l'action de l'Organisation des Nations Unies. L'évolution de la situation en El Salvador en est un bon exemple. D'autres conflits se poursuivent, qui sont une source de profonde consternation pour la communauté internationale.

Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a rappelé l'an dernier dans cette même salle l'augmentation considérable du personnel militaire des Nations Unies déployé ces dernières années. Au début de 1988, un peu plus de 9 000 Casques bleus dans le monde étaient engagés dans des opérations de maintien de la paix. Sept ans plus tard, ils sont plus de 70 000. Et ce, en dépit du fait que les moyens logistiques et militaires d'action immédiate ne sont pas entre les mains de l'Organisation internationale.

En fin de compte, c'est nous, les États qui décidons de la manière dont doit agir l'Organisation, qui sommes responsables chaque fois qu'il est impossible de faire cesser ou d'empêcher les conflits. Les critiques doivent être constructives. Lorsque nous accusons les Nations Unies de ne pas agir suffisamment en Bosnie, demandons-nous pourquoi les politiques des membres du Conseil de sécurité sont si divergentes et difficiles à coordonner. Nous devons donc faire un effort en matière d'information afin que l'opinion publique puisse se faire une idée plus précise de ce qui se passe réellement derrière les drapeaux qui ornent ce bâtiment. Nous devons faire connaître les succès des Nations Unies et pas seulement leurs échecs. Nous devons souligner les efforts réalisés en faveur du droit international, un ensemble de lois qui garantira l'obtention de solutions négociées et évitera des démonstrations de force; un principe qui est essentiel à la survie des petits États. Nous devons être conscients des petits pas silencieux que fait l'humanité jour après jour au sein des commissions des Nations Unies, pas dirigés vers la promotion et l'application des droits de l'homme. Si, dans un État particulier, des personnes, même si elles sont en petit nombre, ne sont plus victimes de tortures ou de mauvais traitements abjects lorsqu'elles sont arrêtées; si, dans certaines régions du monde, le sang ne coule plus parce que la honte ressentie au plan international est reflétée sur ces pays; si, dans d'autres régions, les essais nucléaires ne troublent plus la paix des populations qui y vivent parce que nous avons signé un traité interdisant de tels actes, alors les Nations Unies méritent tout notre appui.

Nous devons encourager la confiance en l'avenir des hommes et des femmes et non le cynisme envers les organisations internationales. Si nous ne le faisons pas, nous risquons d'encourager les mouvements qui cherchent à traduire ce cynisme par le biais d'actes de violence et de terrorisme. Nous n'avons d'autre choix que d'examiner les moyens que la démocratie donne à ses ennemis pour la détruire, notamment par le biais du terrorisme. Lorsque les médias nous font savoir que les Nations Unies sont la cible éventuelle d'attaques terroristes, nous prenons encore plus conscience de notre engagement de redoubler d'efforts pour mieux faire connaître la mission de notre Organisation. L'énergie des jeunes ne doit pas s'orienter vers la violence pour exprimer un malaise social. Nous devons donc canaliser leur énergie, comme je viens de dire, vers un travail créatif et encourager leur confiance dans le potentiel de l'humanité. Lorsque, il y a de cela quelques années, le politologue Francis Fukuyama, témoin de la fin de la guerre froide, a écrit sur la fin de l'histoire, il a oublié l'immense esprit de créativité que possèdent les êtres humains. Lorsqu'une période de l'histoire s'achève, une autre commence. Notre responsabilité est de faire en sorte que la période de l'histoire où nous sommes entrés dans les années 90 rejette l'obscurantisme généré par la crainte inhérente aux êtres humains et reflète les qualités les plus précieuses de l'humanité.

Le cadre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que je signerai demain au nom du Gouvernement d'Andorre conjointement avec de nombreux autres représentants, est une réalisation dont l'Organisation des Nations Unies peut s'enorgueillir et un exemple précis de ce qu'on peut faire lorsque les peuples du monde s'unissent au nom d'un idéal de paix. L'Andorre, un des premiers pays à s'être portés coauteurs de la résolution qui a conduit ce Traité devant l'Assemblée générale, adhère pleinement à ses principes, principes qui sont à la base de la création de notre pays. De même, il n'y a pas longtemps, nous avons accordé la plus haute priorité à l'adhésion de notre État au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans l'espoir de promouvoir ce texte de paix. La paix! Le cri de ralliement des États traditionnellement neutres, l'un des cris les plus nobles n'a — ne nous leurrons pas — toujours pas trouvé d'écho. Le Traité d'interdiction complète des essais n'est qu'un premier pas, important certes, vers de nouveaux efforts, lesquels sont nécessaires pour parvenir au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, ainsi qu'à la réduction d'autres types d'arsenaux — objectifs qui retiennent l'attention de mon pays.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement andorran s'est vu confier un mandat de solidarité, consacré aux troisième et quatrième paragraphes du préambule de sa Constitution, dans lequel le peuple andorran se déclare :

«Décidé à persévérer dans la promotion de valeurs telles que la liberté, la justice, la démocratie et le progrès social, et à maintenir et renforcer les relations harmonieuses de l'Andorre avec le reste du monde ... sur la base du respect mutuel, de la coexistence et de la paix.»

et

«Déterminé à apporter sa contribution et son soutien à toutes les causes communes de l'humanité...»

Actuellement, les États, grands ou petits, dans le cadre des Nations Unies, doivent être une source d'inspiration pour les idéaux de la jeunesse, empêcher l'isolationnisme et regarder au-delà de leurs frontières, partager leurs expériences et se montrer solidaires des États en difficulté. Néanmoins, les gouvernements continuent d'avoir un rôle essentiel à jouer dans les affaires internes des États afin que certains des efforts et des initiatives des Nations Unies puissent être véritablement efficaces sans leur coopération active.

Pour cette raison, les chefs d'État qui, chaque année, se réunissent à l'Assemblée, doivent en repartir convaincus de la responsabilité inéluctable qui est la nôtre dans la promotion des droits de l'homme à l'intérieur de nos frontières et du développement économique et social dans nos États.

Conformément à l'article 29 de la Convention des droits de l'enfant, que l'Andorre a signée et ratifiée il y a moins d'un an, contribuant ainsi au processus universel de ratification tant désiré par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), il est essentiel que les gouvernements fassent en sorte que la tolérance et les droits de l'homme soient enseignés librement et de manière approfondie à l'école, afin de sensibiliser les nouvelles générations à l'universalité et à l'importance de ces droits. Nous devons également encourager les États ayant encore d'autres formes de gouvernement à adopter des processus démocratiques et à faire de la primauté du droit une priorité pour les dirigeants dans les prochaines années. Il n'existe pas de peuples qui ne soient préparés à la démocratie; seuls les dirigeants sont peu aptes à l'encourager.

J'ai voulu apporter une note d'optimisme dans ma déclaration d'aujourd'hui. L'optimisme, lorsqu'il ne cache pas la réalité, mais essaie au contraire de la dépasser, est le meilleur remède contre l'indifférence qui peut affliger le coeur de l'homme dans un monde de conflits. J'ai parlé de la jeunesse et de son optimisme et de la nécessité de nous concentrer sur les problèmes qui la touchent. J'ai salué les succès de l'ONU, mais j'ai également fait état des difficultés que nous aurions à surmonter si l'on veut qu'elle gagne en qualité. J'ai prôné l'enseignement des droits de l'homme, de la démocratie, de la tolérance, et de la responsabilité sociale et individuelle pour favoriser le progrès des communautés humaines. À quatre années du nouveau millénaire, nous devons donner à notre jeunesse optimisme et confiance en l'avenir.

Il y a un an, le Ministre andorran des affaires étrangères a terminé sa déclaration par quelques mots empruntés à Robert Kennedy. Avant cela, mon prédécesseur à la présidence du Gouvernement andorran avait emprunté à John Fitzgerald Kennedy l'expression «Ich bin ein Berliner» pour se déclarer lui-même Andorran dans un discours relatif aux spécificités des petits États. Faire référence aux Kennedy revient à évoquer une décennie optimiste marquée par les idéaux et les rêves qu'un jeune président américain avaient diffusés dans le monde entier. C'était une décennie de dures réalités et de contradictions que connaît le monde actuel. Cependant, les idéaux perdurent, car il y a toujours une nouvelle génération qui est prête à les embrasser. Aujourd'hui je reprends à mon compte la promesse faite aux Nations Unies par le Président Kennedy:

«À cette assemblée mondiale d'États souverains, les Nations Unies, notre dernier grand espoir à une époque où les instruments de guerre ont dépassé de beaucoup les instruments de paix, nous renouvelons notre promesse d'appui afin qu'elle ne devienne pas une instance de débats houleux et qu'elle protège davantage les nouvelles nations et les faibles et élargisse son champ d'application.»

Le Président par intérim (interprétation de l'anglais): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, S. E. M. Guido di Tella.

M. Di Tella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit permis d'exprimer à M. Ismail Razali mes plus chaleureuses et sincères félicitations pour son élection unanime à la présidence de cette importante session.

Je me suis récemment rendu dans son pays, où j'accompagnais le Président Carlos Saúl Menem, et je conserve le meilleur souvenir de la cordialité de ses compatriotes, de la vitalité de sa culture et de l'extraordinaire vigueur de l'économie de son pays. À l'Ambassadeur Freitas do Amaral, qui a présidé la dernière session, je voudrais dire toute notre admiration. L'année de son mandat a été pleine de défis et de difficultés, et il nous a donné une perspective positive de l'avenir et de ses interrogations.

C'est la sixième année que j'ai le privilège de participer au débat général. Durant cette période, de profonds changements se sont produits et d'importants contrastes sont apparus dans le monde. Face au scepticisme de certains, qu'il me soit permis de rappeler les progrès enregistrés sur la scène internationale : nous avons amélioré les mécanismes de paix et de sécurité internationales; nous avons progressé sur la voie du renforcement universel de la démocratie et de la tolérance; nous avons créé des institutions pour empêcher que des crimes extrêmement graves qui sont un affront à la conscience universelle restent impunis, indiquant ainsi clairement que la justice et le droit sont inséparables d'une paix stable; nous avons réussi à renforcer l'intense travail collectif de non-prolifération, tant des armes nucléaires que des armes conventionnelles, y compris les mines antipersonnel. Il est certain que l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue, quant à elle, un progrès majeur, tout comme le sera l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction. Nous avons commencé à définir le concept de développement durable, afin d'assurer le progrès des générations présentes sans pour autant compromettre la viabilité des générations futures. Nous avons ouvert de nouvelles voies pour libéraliser le commerce en éliminant les barrières qui, hier encore, semblaient des instruments naturels de politique nationale.

Tout cela s'est produit ces dernières années, et il n'est que juste de reconnaître que le Secrétaire général l'avait prévu et mis en exergue dans ses rapports annuels, dans son Agenda pour la paix et dans son Agenda pour le développement, documents qui sont fondamentaux pour interpréter le processus engagé à la fin de la guerre froide.

Je voudrais saisir cette occasion pour montrer comment mon pays a accompagné toutes ces transformations. L'Argentine a joué un rôle actif dans la promotion de ces transformations. Sur les plans national et international, elle a su s'adapter afin de se conformer aux buts et principes de la Charte, dans sa lettre comme dans son nouvel esprit.

L'Argentine a consolidé la démocratie et joué un rôle très actif dans la défense des libertés et des droits fondamentaux. Elle a conféré un statut constitutionnel à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux principaux traités relatifs aux droits de l'homme auxquels elle est partie.

L'Argentine a mis de l'ordre dans son économie et accru les possibilités et le potentiel de sa société par la promotion d'une bonne gestion, de la discipline fiscale, de la responsabilité en matière de gestion des finances publiques, de l'égalité juridique pour les investisseurs nationaux et étrangers, et de la lutte contre la corruption.

En particulier, l'Argentine a mis en place et encouragé, tant à l'Organisation des États américains (OEA) qu'à l'Assemblée générale et dans d'autres organismes internationaux, des initiatives visant à combattre la corruption — corruption maudite — qui est l'ennemie du développement, des investissements et de la charité des sociétés.

M. Melgarejo Lanzoni (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

En Argentine, le développement durable n'est plus seulement un thème de discussion académique. L'appauvrissement croissant de la couche d'ozone dans l'hémisphère Sud a un impact sur la vie quotidienne et la santé de la population du sud de la Patagonie. En coopération avec les pays de la région et avec le système des Nations Unies, l'Argentine s'emploie activement à réduire les risques pour les populations touchées. C'est ainsi qu'ont été créées sur notre territoire cinq stations de surveillance de la couche d'ozone, qui font partie intégrante d'un système mondial de surveillance multilatérale de l'environnement. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale nous aidera dans cet effort et prendra les mesures nécessaires pour coopérer à la protection de l'atmosphère.

Dans notre sous-région, située au sud du continent américain, l'Argentine joue avec ses voisins un rôle déterminant dans l'élimination de la méfiance, résoudre les problèmes frontaliers et encourager l'intégration physique et économique ainsi que la concertation politique, effort dont le résultat est un cadre exemplaire de coopération et de convergence.

Sur la base de la stabilité politique et économique, nous avons conçu des mécanismes ambitieux d'intégration et avons fait du Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR) et du Groupe de Rio des instruments extrêmement importants de notre politique extérieure.

Dans le cadre des accords signés lors du dernier sommet présidentiel du MERCOSUR, les États parties — le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et l'Argentine — ont confir-

mé leur attachement aux institutions démocratiques. Pour l'Argentine, il s'agit là d'une condition indispensable pour la pleine appartenance au MERCOSUR. De même, nous avons institué un mécanisme de consultation et de concertation politique destiné à étudier les activités internationales qui présentent un intérêt particulier pour les États parties.

À cette occasion ont également été conclus les accords entre le MERCOSUR, le Chili et la Bolivie, accords qui prévoient un élargissement sensible du système et projettent nos économies dans un système de plus en plus mondialisé. J'en veux pour preuve la conclusion de l'Accord-cadre interrégional entre le MERCOSUR et l'Union européenne, qui ouvre des perspectives positives et crée la possibilité d'un resserrement des liens entre les deux espaces régionaux sur les plans économique, politique et culturel.

L'Argentine a favorisé les initiatives communes sur des questions d'importance croissante comme la protection de l'environnement, la conservation des ressources naturelles et le développement social et humain, dans le cadre des mécanismes régionaux de dialogue et de concertation politique et, au niveau bilatéral, dans les instances régionales et aux Nations Unies. Elle a participé à la prise de décisions concrètes pour lutter contre le terrorisme, le trafic des stupéfiants et la corruption, qui constituent de nouvelles menaces contre la paix et la sécurité internationales.

L'intérêt tout naturel que l'Argentine porte à l'Atlantique Sud se manifeste dans notre participation à la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, qui rassemble les pays des deux rives et constitue un instrument auquel nous attachons une importance particulière.

Les États membres de la zone se sont engagés à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale et à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et les libertés civiles, ainsi qu'à unir leurs efforts en faveur de la non-prolifération et de la dénucléarisation et à coopérer à la lutte contre le trafic des stupéfiants. Nous sommes très satisfaits de pouvoir contribuer, de concert avec les autres États riverains, au maintien de l'équilibre politique et des possibilités économiques dans l'Atlantique Sud.

Une question importante reste cependant encore à résoudre : la persistance du différend de souveraineté sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et leurs espaces maritimes adjacents.

Ces six dernières années, nous sommes venus à l'Assemblée pour exprimer les revendications du peuple et du Gouvernement argentins au sujet du différend de souveraineté sur les îles Malvinas.

Il est incompréhensible que l'Argentine et le Royaume-Uni, qui ont réussi à surmonter leur douleur et à laisser derrière eux les désaccords et la méfiance mutuelle pour établir des relations harmonieuses et mutuellement avantageuses, n'aient pas réussi jusqu'à présent à respecter les résolutions de l'Assemblée générale et du Comité de la décolonisation, ni à faire avancer le dialogue en vue du règlement définitif du différend. Nous n'avons pas réussi à nous asseoir autour d'une table, ne serait-ce que pour parler et exprimer notre désaccord. Dans le même esprit qui pousse nos deux pays à coopérer dans l'Atlantique Sud afin de protéger les ressources renouvelables et non renouvelables, nous devons progresser dans la recherche d'une solution pacifique à ce différend.

En dépit de nos efforts, l'absence de liens concrets avec les îles Malvinas empêche les contacts humains, le commerce et le tourisme, entre autres échanges possibles, et fait obstacle au développement économique et culturel de l'Atlantique Sud. L'absence de relations entre les deux régions est inconcevable dans le monde d'aujourd'hui.

L'Argentine est un pays qui est fier de sa grande diversité culturelle. Depuis la création de la nation, nos lois ont préservé et garanti le patrimoine culturel. La Constitution nationale, dans laquelle s'inscrivent l'objectif de la récupération des îles Malvinas et le plein exercice de la souveraineté, garantit le respect du mode de vie de leurs habitants. Seule la volonté d'entamer ensemble une ère nouvelle fait défaut.

L'Argentine est fermement convaincue qu'une ère nouvelle doit s'ouvrir dans l'Atlantique Sud, en tant que région libre de tensions et que lieu de rencontre de cultures diverses attachées aux idéaux humanistes et animées d'un désir commun de progrès et de bien-être. Ce qui était autrefois un facteur négatif dans nos relations doit devenir un facteur positif et le point de départ de nouvelles relations.

Mon pays a manifesté sa volonté de participer de façon constructive aux espaces que le système international a créés, en encourageant la tolérance et en garantissant la paix. À cet égard, nous appuyons fermement tous les efforts destinés à résoudre les graves situations d'instabilité et de conflit qui subsistent dans différentes parties du monde.

Au Moyen-Orient, nous nous félicitons des progrès accomplis dans le processus de paix, en particulier en ce qui concerne la question de Palestine. Nous joignons notre voix à l'appel lancé à toutes les parties intéressées pour qu'elles intensifient leurs efforts afin de réaliser une paix juste, durable et globale. Nous nous déclarons à nouveau prêts à coopérer pleinement et à contribuer à la réalisation de cet objectif. Le processus de paix, encouragé par cette Assemblée générale, a déjà donné des fruits qui ne doivent pas être gaspillés.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont l'un des outils les plus efficaces pour éviter la violence dans le monde. C'est pourquoi nous appuyons fermement les missions de paix. Nous avons répondu promptement et sans conditions aux invitations du Conseil de sécurité et nous avons également accepté de participer à des opérations organisées tant dans notre hémisphère que dans diverses parties du monde, en apportant une contribution importante en ressources humaines et financières.

Nous considérons qu'il est vital de garantir une transition ordonnée des opérations de maintien de la paix aux tâches de reconstruction destinées à réparer les préjudices économiques, politiques et sociaux causés par les conflits, en fournissant une assistance humanitaire efficace qui permette de réduire les souffrances des populations touchées.

Afin de compléter l'assistance humanitaire d'urgence des Nations Unies, l'Argentine, sous l'inspiration du Président Carlos Saúl Menem, a proposé le lancement de l'initiative dite des Casques blancs. Le déploiement efficace des Casques blancs dans plusieurs opérations d'assistance humanitaire montre leur viabilité politique et technique.

Les Nations Unies sont appelées à jouer un rôle significatif dans le système international du XXIe siècle. Tout indique que ce système sera marqué par une mondialisation croissante et que des problèmes tels que la pauvreté, le chômage, la corruption et le manque d'éducation pourront être plus efficacement combattus au niveau mondial. Pour que les Nations Unies puissent répondre efficacement à ce mandat de plus en plus large et complexe, il est impératif que les États Membres renouvellent leur engagement politique envers l'avenir de l'Organisation. Parallèlement, il sera nécessaire de renforcer les Nations Unies grâce au processus de rationalisation et de réforme profonde qui a déjà été engagé.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, nous continuons à favoriser un mécanisme qui, sans porter atteinte à son efficacité, reflète les nouvelles réalités — auxquelles l'Argentine participe aussi activement — et assure la participation de ceux qui manifestent clairement leur attachement aux principes et objectifs de la Charte et qui les respectent. De même, il est important de s'assurer que les méthodes de travail du Conseil garantissent la transparence des débats et du processus de prise de décisions. Ce n'est qu'ainsi que l'Organisation pourra devenir une instance privilégiée pour toutes les nations pour orienter efficacement leurs efforts et relever avec succès les défis d'un monde universel.

M. Menagarishvili (Géorgie) (*interprétation du russe*): Qu'il me soit permis, d'emblée, de féliciter chaleureusement M. Razali de son élection à la tête de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Je suis profondément honoré de prendre la parole pour la première fois du haut de cette tribune, et j'aimerais saisir cette occasion pour remercier tous nos amis de la communauté mondiale, de l'assistance très précieuse qu'ils nous ont apportée dans la construction d'une nouvelle Géorgie démocratique.

Au cours des dernières années, la Géorgie a subi toutes les épreuves possibles dans la transition de l'ancien régime obsolète au nouveau régime progressif. Surmonter le totalitarisme du passé a été très douloureux et a demandé de nombreux sacrifices. Dans les conditions de chaos de l'après-communisme, des conflits ethnopolitiques en cours et de déclin précipité de l'économie, la Géorgie a réussi, grâce à l'aide de la communauté internationale à stabiliser la situation. Au cours des deux dernières années, des institutions démocratiques ont été établies, la stabilité économique a été réalisée, une monnaie nationale a été introduite, le processus de privatisation est en cours d'achèvement et des conditions favorables aux investissements étrangers sont en cours de création. Les élections présidentielles et législatives de l'an dernier ont confirmé la ferme détermination du peuple géorgien de continuer à suivre la voie du développement démocratique. Le but de tout cela était de renforcer l'intégration progressive de la Géorgie et, en fait, de l'ensemble de la Transcaucasie, dans le système économique international. La Géorgie a dû surmonter plusieurs obstacles sur cette voie, d'ordre tant subjectif qu'objectif.

Je voudrais aujourd'hui attirer l'attention de l'Assemblée sur un phénomène qui est devenu le principal obstacle au relèvement de la Géorgie : le séparatisme agressif, qui est capable de réduire complètement à néant un début de paix et de stabilité, non seulement en Géorgie mais dans l'ensemble de la région. Le séparatisme agressif n'est pas un phénomène nouveau, mais ce n'est que récemment qu'il a attiré l'attention de la communauté mondiale, en raison de sa nature globale et de son impact destructeur sur la sécurité internationale. Je peux affirmer avec certitude que la communauté mondiale ne peut adopter l'attitude d'un observateur étranger à cette question car des pays et des régions

entières sont victimes du séparatisme, quels que soient leur situation géographique ou leur niveau de développement.

Bien que les raisons sous-jacentes de l'émergence de mouvements séparatistes soient de nature et d'ampleur différentes, ceux-ci ont quelque chose de commun : sous la bannière de «l'autodétermination des peuples opprimés», ils créent des régimes sur la base de l'idéologie du terrorisme. Nous sommes certains que tous ceux qui sont présents ici considèrent le principe de l'autodétermination des nations et des peuples comme l'un des principes de base les plus fondamentaux du droit international. Le droit international a établi un cadre dans lequel ce principe peut être mis en oeuvre. Mais il est inacceptable lorsque ce droit est mal utilisé par des minorités nationales ou par des nations petites en nombre, qui ont historiquement constitué une société unique avec d'autres nations, dans le cadre d'États souverains qui sont aujourd'hui Membres des Nations Unies.

Nous n'avons pas soulevé accidentellement le problème du séparatisme agressif car nous le considérons comme étant une grande menace pour la paix et la sécurité internationales en ce moment. La Géorgie a fait d'immenses efforts pour inscrire la notion de «séparatisme agressif» à l'ordre du jour de la communauté mondiale. Le séparatisme agressif utilise le nettoyage ethnique comme arme principale de vengeance contre d'autres nations et groupes ethniques.

Qu'on me permette ici de citer l'exemple de l'Abkhazie : 300 000 citoyens géorgiens paisibles ont été expulsés du territoire d'Abkhazie. Des milliers ont été tués, brûlés vifs, pendus ou torturés à mort. En outre, la persécution de la population géorgienne pour des raisons d'origine ethnique a été élevée par le régime séparatiste au rang de politique d'État. C'est le crime le plus grave contre l'humanité.

Des manifestations analogues de séparatisme agressif se produisent même à l'heure actuelle dans d'autres régions du monde. En conséquence, le flux de réfugiés augmente constamment et le processus s'est transformé en un nouveau facteur mondial puissant. Nous sommes ici face à un phénomène mondial, lourd de conséquences imprévisibles, qui en ce moment sont peu comprises. Nous pensons qu'il nous faut également des mesures plus pleinement élaborées pour le combattre efficacement.

Que pouvons-nous y faire? En général, la réponse de la communauté mondiale au séparatisme en tant que phénomène est presque toujours tardive et donc inadaptée aux conditions existantes. La première résolution du Conseil de sécurité sur le conflit en Abkhazie a été adoptée le 9 juillet 1993; la plus récente date du 12 juillet 1996. En les comparant on peut remarquer qu'il a fallu trois ans pour appeler les choses par leur nom : appeler un agresseur un agresseur, un criminel un criminel, et une victime une victime.

Il est évident que nous avons besoin d'une doctrine pour contenir le séparatisme agressif. Cela devrait inclure un certain nombre de mesures visant à identifier les raisons sous-jacentes et à prévenir et surmonter toute manifestation de tendances séparatistes extrémistes.

Nous estimons qu'il est nécessaire, tout d'abord, de définir le phénomène du séparatisme en termes de droit international et, à cette fin, d'établir une base légale et juridique pertinente, c'est-à-dire un système bien défini permettant d'identifier et de catégoriser le séparatisme agressif dans des documents juridiques internationaux.

Deuxièmement, il est nécessaire d'adopter des mesures économiques et de les appliquer. On peut rétorquer que l'application pratique des sanctions économiques existe déjà. Cependant, celles-ci devraient avoir un caractère contraignant et leur application devrait être strictement contrôlée par la communauté internationale; en outre, il faudrait si nécessaire que ceux qui violent ces sanctions fassent euxmêmes l'objet de sanctions. En même temps, et afin d'éliminer les incitations économiques aux hostilités armées, nous devrions fournir une assistance économique et d'autres mesures d'appui aux régions où les tendances séparatistes s'accentuent.

Troisièmement, nous devons envisager des mesures à caractère militaro-politique, telles que l'imposition d'embargos sur les armes contre les régions où le séparatisme revêt des formes agressives.

Quatrièmement, les auteurs de crimes contre l'humanité doivent être pleinement conscients de ce qu'ils ne peuvent éviter d'être sévèrement punis et que, tôt ou tard, ils devront comparaître devant un tribunal international. Il est clair que le terrorisme international et le séparatisme agressif sont étroitement liés et que nous devons conjuguer nos efforts pour lutter contre ces deux phénomènes.

Les efforts déployés par les pays du Groupe des Huit en vue de l'élimination du terrorisme international nous donnent des raisons d'espérer. Le Gouvernement géorgien appuie pleinement l'initiative récente du Président de l'Égypte d'établir une nouvelle organisation internationale spécialisée pour lutter contre ces maux. Nous devons également oeuvrer le plus rapidement possible à la création d'un système de sécurité régionale stable, sans lequel le processus de séparatisme agressif, qui a contribué à la désintégration économique et politique des structures régionales de coopération mutuellement bénéfique et d'échanges ethnoculturels, ne fera que s'accentuer, hâtant la division des régions en micro-systèmes sous l'influence permanente des puissances régionales voisines.

Une fois de plus, concentrons-nous concrètement sur les perspectives d'un règlement pacifique du problème abkhaze. Les négociations en cours se poursuivent sous les auspices des Nations Unies et grâce à la médiation de la Fédération de Russie. Les pays qui font partie du Groupe des «Amis de la Géorgie» déploient également des efforts concertés. Le règlement du conflit se situe donc à une échelle internationale.

Nous avons, à maintes reprises, fait connaître la position de la Géorgie sur le règlement de ce conflit et la détermination du statut de l'Abkhazie. Tout d'abord, il est nécessaire et tout à fait possible de régler le conflit par des négociations pacifiques. Du fait de la nouvelle Constitution de la Géorgie, adoptée l'année dernière, la question de la structure territoriale étatique de notre pays a été délibérément laissée ouverte. En même temps, des propositions ont été élaborées selon lesquelles l'Abkhazie deviendrait autonome conformément aux normes internationales les plus élevées.

Il y a un mois à peine, le Président de la Géorgie a fait une déclaration dans laquelle il a, une fois de plus, exposé ses suggestions au sujet du règlement du conflit dans le Caucase, et affirmé aux autorités de Soukhoumi qu'il était prêt à les rencontrer immédiatement en vue de discussions sérieuses.

Malheureusement, ces efforts n'ont rien donné, à cause des séparatistes. Il a été prouvé que, jusqu'à présent, il était impossible de réaliser des progrès vers un règlement politique. En outre, le régime séparatiste, conscient de l'impunité dont il jouit, s'est livré à une nouvelle série de provocations, s'efforçant d'organiser les soi-disant élections parlementaires sur le territoire même qui a été victime d'un nettoyage ethnique et sur lequel moins d'un cinquième de la population autochtone réside actuellement. Le régime a cyniquement ignoré les efforts de médiation de la Fédération de Russie, de l'ONU et de la communauté mondiale, les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et les décisions prises dans diverses instances.

La préoccupation croissante que suscite cette question est également compréhensible. L'évaluation sommaire des actes de «nettoyage ethnique» et de génocide en Abkhazie, accidentellement ou à dessein, n'a-t-elle pas conforté les séparatistes dans l'idée qu'ils ne seront pas punis pour leurs crimes et même légitimisé le statu quo?

Récemment, la Transcaucasie a servi de frontière à deux systèmes opposés, deux blocs militaro-politiques séparés par le rideau de fer et des idéologies implacables. Ces idéologies d'affrontement ne permettaient pas les ressources humaines et naturelles de la région d'être pleinement exploitées, la condamnant ainsi à ne jouer qu'un rang secondaire en marge de la scène mondiale.

Compte tenu des changements historiques qui se sont produits sous nos propres yeux, nous croyons que le moment est venu d'envisager sérieusement à nouveau le rôle de notre région. Notre objectif final est de la transformer du tout au tout. Le Caucase peut, et est en train, de devenir une région de coopération multilatérale. Les perspectives de la création d'un couloir de transport à travers notre région devient peu à peu réalité. Les États de l'Asie centrale, le bassin de la mer Noire, l'Europe orientale et occidentale participent directement au processus de sa création. Conséquence logique de cela, la communauté internationale s'intéresse de plus en plus au sort du Caucase.

Le Caucase, aujourd'hui, est un ensemble complexe de contradictions et d'intérêts financiers, économiques et politiques. C'est pourquoi, il est nécessaire de répondre de façon appropriée à ces nouvelles circonstances. Sinon, nous courons le risque de créer un nouveau et puissant foyer de tension internationale à grande échelle.

En réfléchissant à la création d'une nouvelle infrastructure globale, en particulier une infrastructure de stabilité en Europe, nous pensons à des éléments très spécifiques qui créeront une unité unique et indivisible. Dans ce contexte, l'initiative du Président Chevardnadze relative à un Caucase pacifique, présentée au printemps 1996, peut servir de base à la création d'un modèle régional qui pourrait, à lui seul, devenir un élément majeur d'un modèle général et complet de sécurité pour l'Europe au siècle prochain. Les idées énoncées dans cette initiative ont été discutées et approuvées en principe lors de la rencontre au sommet qui a eu lieu, en juin 1996, entre les Présidents de la Fédération de Russie, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie, et les dirigeants des Républiques du Nord du Caucase faisant partie de la Fédération de Russie.

Ces propositions visent à trouver non seulement un règlement pacifique aux conflits qui déchirent actuellement le Caucase, mais également un règlement après les conflits, de façon à assurer la sécurité et le développement multilatéral de la région. Elles préconisent l'application des principes fondamentaux du droit international généralement reconnus, dont le respect garantira la paix et la stabilité dans la région.

Je ne me fais pas d'illusions. La voie menant à tous ces résultats sera, bien sûr, difficile, mais je suis certain que les États de la région sont suffisamment déterminés et ont la volonté politique nécessaire pour prendre la seule bonne décision et, comme l'un des personnages de Brecht, sortiront du «Cercle de craie caucasien».

Je voudrais exprimer certaines de mes préoccupations en ce qui concerne les perspectives d'avenir des activités des Nations Unies. Les prochaines réformes, appuyées par presque tous les États Membres, témoignent d'une nouvelle étape qualitative dans le développement des relations internationales. En même temps, la nécessité des réformes nous confère une lourde responsabilité. Nous n'avons pas le droit de prendre des décisions hâtives qui pourraient entraîner des conséquences imprévues. D'autre part, des retards excessifs pourraient également nuire à notre cause.

Compte tenu des nouvelles réalités qui se sont fait jour dans les relations internationales, il est clair que ces changements doivent trouver un écho dans l'organe des Nations Unies qui est chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour que le Conseil de sécurité puisse relever comme il convient les défis de l'époque, les nouvelles réalités géopolitiques doivent être reflétées dans sa structure. Je pense à la question d'actualité touchant à l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil. Nous sommes tout à fait convaincus que l'élargissement de sa composition permettrait d'élargir la base géopolitique du Conseil de sécurité, ce qui le rendrait plus efficace et plus représentatif.

En envisageant, dans ce contexte, la candidature du Japon et de l'Allemagne en tant qu'éventuels membres permanents, nous sommes guidés par l'espoir que nous pourrions enfin et de façon irrévocable surmonter les conséquences psychologiques de la seconde guerre mondiale et de la guerre froide. En 1992, notre Président a plaidé, de cette tribune, en faveur de la nécessité d'élargir la composition du Conseil en y incluant l'Allemagne et le Japon; et la Géorgie n'a cessé depuis de préconiser cela.

Il faudra examiner avec soin les propositions de l'Italie et d'autres États Membres concernant les membres non permanents du Conseil de sécurité. Ce dernier devrait cependant rester un organe de taille relativement modeste pour agir de façon plus dynamique. Plus important encore, en envisageant la possibilité d'élargir la composition du Conseil, il faudra avant tout accorder l'attention voulue au degré de participation des États Membres au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les changements devraient toucher également à l'aspect pratique des activités du Conseil, notamment pour ce qui est du règlement des différends. Les critères qui guident le Conseil de sécurité dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, tel que prévu aux Chapitres VI, VII et VIII de la Charte des Nations Unies, doivent être formulés plus clairement et appliqués de façon universelle.

En vue d'améliorer la gestion des opérations de maintien de la paix, l'Envoyé spécial du Secrétaire général devrait être chargé de la coordination de la mise en oeuvre des opérations de maintien de la paix avec la participation directe des organisations régionales. Il nous faut aussi constater qu'un grand nombre de conflits qui frappent le monde ne relèvent pas de la catégorie des menaces à la paix et à la sécurité internationales aux termes du Chapitre VII de la Charte, même s'ils sont caractérisés par des violations flagrantes et massives des droits de l'homme et sont considérés comme des crimes contre l'humanité.

Ainsi, dans la plupart des cas, les responsables et les instigateurs de ces crimes qui comprennent le «nettoyage ethnique» et le génocide, pensent pouvoir agir en toute impunité, en raison de l'impuissance de la communauté internationale à les poursuivre en justice. Il faudrait donc envisager l'établissement d'un organisme spécial et permanent d'observateurs internationaux des Nations Unies, qui serait chargé d'enquêter sur les faits relatifs aux crimes commis.

La Géorgie, qui a vécu le conflit tragique en Abkhazie et qui a connu le «nettoyage ethnique» et le génocide de sa propre population s'intéresse vivement à la création rapide d'un tribunal international fonctionnant efficacement. Un tel organe doit devenir un outil efficace pour la mise en application de la loi au nom de la communauté internationale. Nous avons été inspirés par le fait que la Commission du droit international a déjà approuvé le texte concernant une liste de crimes commis contre la paix et l'humanité.

Nous sommes également heureux de voir que les Nations Unies ont déjà adopté des mesures en jetant les bases de la constitution de forces de réserve au sein des contingents de maintien de la paix. La Géorgie a déjà déclaré qu'elle était prête à participer activement à la constitution de forces de réserve. Nous pensons toutefois que les Nations Unies ne devraient pas adopter des demimesures, car le recours à des forces de réserve ne peut résoudre complètement les questions d'intervention rapide et efficace dans les situations de conflit qui éclatent dans différentes régions du monde.

À cet égard, nous sommes convaincus que nous devrions finalement mettre en oeuvre l'idée de créer une force de déploiement rapide des Nations Unies pour exécuter les tâches prescrites par le Conseil de sécurité pour éviter l'escalade des conflits et déployer les principaux contingents de rétablissement de la paix des Nations Unies.

Pour terminer, nous souhaitons une communauté mondiale qui serait en fait une union de pays libres, susceptibles de s'enrichir mutuellement aux plans spirituel, économique et culturel. Des efforts mutuels dans cette direction mèneront inévitablement à l'établissement d'une paix permanente et d'une coopération fructueuse dans un monde exempt de guerres et de conflit ethnique.

L'Assemblée générale offre une occasion unique d'élaborer une approche coordonnée et uniforme des problèmes réels de l'humanité. C'est là une possibilité qui nous est donnée de parvenir à un consensus mondial, et il nous faut en tirer pleinement profit.

Je remercie l'Assemblée de son attention et j'exprime l'espoir que nos souffrances et nos attentes seront dûment prises en considération par l'ensemble de la communauté internationale.

Le Président par intérim (interprétation de l'espagnol) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Venancio de Moura, Ministre des affaires étrangères de l'Angola.

M. de Moura (Angola) (parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation): Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de féliciter M. Ismail Razali de son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se déroule en un moment particulièrement difficile. Cependant, je suis convaincu que ses qualités personnelles et son expérience diplomatique éprouvée assureront le succès attendu de cette session.

Qu'il me soit permis d'exprimer à S. E. M. Freitas do Amaral mes félicitations pour l'engagement exceptionnel qu'il a manifesté durant son mandat. Nous lui adressons nos meilleurs voeux pour l'avenir, à l'heure où il reprend ses activités d'enseignant et de chercheur pour la paix et le progrès de tous les peuples.

Qu'il me soit également permis d'exprimer mes vifs remerciements au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la manière dynamique et visionnaire dont il a dirigé les affaires de notre Organisation en cette période de grands changements sur la scène internationale. Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies est de plus en plus souvent appelée à relever de nouveaux défis et est mise à l'épreuve par des situations qui ne sont pas toujours pacifiques. Dans cette mission difficile, la République d'Angola continuera d'apporter sa modeste contribution pour lui permettre de mener à bien son mandat.

À l'aube du nouveau siècle, nous sommes de plus en plus confrontés à des défis nouveaux et plus grands dont les solutions exigent une action conjointe et concertée de tous les États, indépendamment de leur dimension, de leurs potentialités économiques ou de leur puissance militaire. Dans ce contexte, les pays ayant le portugais pour langue officielle — l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, le Mozambique, le Portugal et Sao Tomé-et-Principe — ont récemment décidé de créer une communauté des pays lusophones pour mieux servir les intérêts de leurs peuples. Nous tenons à remercier le Gouvernement et le peuple du Portugal d'avoir favorisé l'instauration d'un climat cordial pour cette communauté.

Il est donc essentiel qu'un programme de réforme large et concret soit adopté pour les institutions multilatérales, qui sont susceptibles d'apporter une contribution décisive à la démocratisation des relations internationales sur la base de la primauté du droit, à la sauvegarde de l'égalité souveraine des États et à la réciprocité dans le concert des nations. C'est également dans cette perspective que nous envisageons très sérieusement la restructuration de l'Organisation des Nations Unies et de son système.

Notre but est d'optimiser le fonctionnement des organismes qui coordonnent le travail du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qui encouragent le développement économique et social. Bien que d'innombrables conférences internationales tenues par les Nations Unies au cours des dernières années justifient cette préoccupation, il reste encore beaucoup à faire. Il faut passer des intentions aux actes.

Dans ce contexte, nous pensons que l'Assemblée générale, à sa session en cours, doit aborder avec hardiesse

et animée d'une volonté politique toutes les questions actuelles qui suscitent une inquiétude commune, y compris celles touchant à la paix et à la sécurité internationales et à la crise économique et sociale qui affecte les pays en développement.

L'an dernier, notre Organisation a célébré son cinquantième anniversaire, et l'ensemble de l'humanité a reconnu unanimement le rôle qu'elle joue en tant que forum le plus important pour une action concertée parmi les nations. Même si la restructuration des Nations Unies a toujours été un sujet de préoccupation, elle est maintenant encore plus essentielle si l'on veut répondre aux défis du XXIe siècle.

À cet égard, je voudrais en premier lieu saisir cette occasion pour féliciter le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies pour les résultats positifs qui ont été enregistrés. Néanmoins, il nous reste encore beaucoup de chemin à faire avant que nous soyons en mesure de réaliser nos objectifs finals et de permettre à l'Organisation de jouer son véritable rôle. En fait, nous sommes très préoccupés par la crise financière actuelle, qui affecte le fonctionnement de l'Organisation et menace sa survie même. Dans ce contexte, nous appuyons les propositions favorables à des mesures concrètes de nature à redresser la situation financière, telles que la révision du barème des contributions, la réduction du personnel du Secrétariat et de certains de ses organes en vue de les rendre plus efficaces, moins bureaucratiques et moins lourds.

À titre d'exemples, qu'il me soit permis de souligner plusieurs projets d'assistance au développement ou programmes d'aide humanitaire qui sont confiés à des responsables étrangers alors qu'ils pourraient parfaitement être gérés par des responsables locaux dotés de qualifications identiques, ce qui réduirait les coûts de mise en oeuvre de plus du tiers. Ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres que nous pourrions citer, qui permettrait de contribuer au redressement financier de l'Organisation.

Les mesures dont nous venons de parler sont réalisables et pourraient apporter des bénéfices plus importants et améliorer sensiblement le fonctionnement de l'Organisation et de ses institutions spécialisées.

S'agissant du Conseil de sécurité, mon gouvernement a toujours appuyé sa restructuration aux fins de renforcer son rôle et son efficacité et d'assurer une plus grande transparence dans le processus de prise de décisions et dans l'application des résolutions. Notre position est par conséquent identique à celle adoptée par l'Organisation de l'unité africaine. Elle élargirait la composition du Conseil de sécurité et assurerait une représentation juste et équitable de tous les membres permanents et non permanents, avec égalité de droits et de devoirs. La revendication de l'Afrique à disposer d'au moins deux sièges permanents au Conseil de sécurité n'est rien d'autre qu'un droit juste et légitime. Nous soutenons de même le droit d'autres régions d'être représentées au Conseil, avec le statut de membres permanents.

S'agissant des modes de fonctionnement du Conseil de sécurité, nous pensons que les domaines concernés trouveront leur *modus operandi* approprié.

Dans plusieurs régions de notre planète, des conflits qui remontent à plusieurs décennies subsistent encore, et de nouvelles sources de tension apparaissent dans des zones qui jouissaient auparavant d'une certaine paix et stabilité. Cela va à l'encontre des attentes les plus optimistes de nos peuples, qui avaient espéré que le monde était au seuil d'une nouvelle ère de paix en cette période d'après guerre froide, qui ouvrirait la voie à la coopération et au développement.

C'est donc avec une grande inquiétude que nous notons une prolifération des conflits régionaux, un effondrement social et économique dans certains de nos pays, la dégradation de l'environnement, et l'apparition de nouveaux fléaux tels que la criminalité transnationale, le trafic des drogues, une vague croissante de criminalité, de troubles raciaux, de xénophobie et d'intolérance religieuse et culturelle.

C'est avec ce sombre tableau en toile de fond que nous nous réunissons pour la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, contraints de procéder à une profonde réflexion et d'adopter la ferme volonté d'affronter cette bombe à retardement. Dans ce contexte, la République d'Angola demande instamment à tous les États Membres de ne rien négliger pour trouver les moyens d'atteindre cet objectif. L'un des principaux outils dont nous disposons est la diplomatie préventive et la détermination politique de tous ceux qui sont en mesure d'apporter une contribution décisive à la paix et à la sécurité internationales.

Au Moyen-Orient, les récents événements indiquent des tendances dangereuses, qui mettent en péril les accords de Washington sur l'autonomie du peuple palestinien et les premières mesures prises en faveur d'un règlement pacifique conjoint des questions de paix dans cette région, autant de faits qui inquiètent vivement la République d'Angola.

La République d'Angola réaffirme la position adoptée sur le Moyen-Orient par les chefs d'État ou de gouvernement africains lors du trente-deuxième sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenu à Yaoundé, et en appelle aux parties pour qu'elles honorent strictement leurs obligations, car rien ne peut résister à la détermination d'un peuple qui veut être libre. Comme l'a déclaré un grand dirigeant de ce siècle, Ho Chi Minh, «Rien n'est plus précieux que la liberté et l'indépendance».

Nous sommes tout autant préoccupés par la douloureuse situation qui prévaut au Timor oriental, territoire non autonome illégalement occupé par l'Indonésie, en violation des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et des résolutions applicables de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Mon gouvernement réaffirme que l'Organisation des Nations Unies est investie d'une grande responsabilité vis-àvis du peuple du Timor oriental et qu'elle ne doit pas s'y dérober. Dans ce contexte, la République d'Angola soutient et encourage un dialogue entre le Portugal, puissance administrante, et l'Indonésie, en vue de trouver un règlement qui permettra au peuple du Timor d'accéder à l'autodétermination et à l'indépendance.

Nous sommes également profondément préoccupés par la situation sociale et économique difficile que connaît la République de Cuba, laquelle résulte de l'embargo financier et économique imposé à cet État membre de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement de l'Angola appuie les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus économique imposé au peuple cubain, qui en subit les effets négatifs. Nous préconisons donc un dialogue en vue de la normalisation des relations entre ces deux États Membres souverains de l'Organisation, que nous appelons les Nations Unies et non pas les nations divisées.

Le siècle prochain, la protection et la promotion des droits de l'homme seront l'un des plus grands défis que les Nations Unies devront relever. Le Gouvernement de l'Angola a toujours reconnu le caractère indivisible et universel des droits fondamentaux de chaque être humain et la corrélation intrinsèque qui lie les droits de l'homme, la démocratie et le développement. C'est pourquoi l'Angola, tant à la Commission des droits de l'homme que dans d'autres instances, a toujours condamné catégoriquement la sélectivité et sa politisation.

Nous condamnons les violations des droits de l'homme, où qu'elles se produisent. Cette attitude, cependant, ne devrait pas servir de justification au sectarisme, ni aux pressions visant à déstabiliser des États souverains, ou à la mise en oeuvre d'ordres du jour cachés. Cette pratique, loin d'encourager la promotion des droits de l'homme, la compromet.

Je saisis cette occasion pour informer l'Assemblée que, comme l'a proposé le Président José Eduardo dos Santos, et en coordination avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, la trente-deuxième réunion au sommet de chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a décidé de tenir cette année, au niveau ministériel, une réunion consacrée exclusivement à l'examen minutieux de la question des droits de l'homme en Afrique. La République d'Angola aura le privilège d'être l'hôte de cette conférence qui, croyons-nous, est d'une extrême pertinence dans le cadre du processus long et ardu de démocratisation qui se déroule sur notre continent.

La crise qui afflige actuellement l'économie mondiale est de nature surtout culturelle et découle de l'incohérence, du manque de coordination, et de l'adoption de politiques macro-économiques incompatibles avec les besoins du monde en développement en matière de croissance. Nous sommes grandement préoccupés par le fait que le taux de croissance actuel de certains de nos pays est souvent négatif. Cela force des populations entières à vivre dans des conditions d'extrême pauvreté et de connaître la famine. Il est bien entendu injuste qu'à l'aube du troisième millénaire, quelque 800 millions de personnes souffrent de malnutrition dans le monde.

L'Afrique est le continent où les capitaux et la technologie font le plus défaut. Le taux de croissance de sa population dépasse par conséquent de beaucoup sa capacité de production alimentaire, ce qui accroît la pauvreté et la famine et risque d'engendrer de graves troubles sociaux. Ces conséquences pourraient être évitées si nous pouvions compter sur la compréhension et la bonne volonté de nos créditeurs et des grandes institutions financières internationales, qui imposent des solutions en matière de gestion économique sans tenir compte de la situation réelle de chaque pays.

Nous pensons que l'une des clefs fondamentales du développement économique et social de nos pays réside dans l'accroissement et la réorientation de la coopération économique pour le développement. Nous devons définir le plus tôt possible une stratégie mondiale de développement

qui contribuera au règlement des problèmes qui compromettent actuellement la survie de nos économies.

Aujourd'hui, notre monde est parvenu à un tel niveau d'interdépendance que de nouveaux niveaux d'interaction entre nos économies sont nécessaires si nous voulons survivre et profiter de la stabilité en évitant la menace d'un éclatement imminent des nations les plus faibles. Mon gouvernement réaffirme son appui à l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et, en même temps, souligne la nécessité d'offrir de meilleures garanties de succès, compte tenu des conséquences que des programmes similaires ont entraînées pour nous dans le passé. Une fois de plus, le Secrétaire général mérite d'être félicité de cette initiative, qui démontre de nouveau que le monde, et en particulier les Nations Unies, n'a pas tourné le dos à l'Afrique.

Pour que le continent africain arrive à surmonter sa crise sociale et économique, un important déploiement de ressources financières et autres sera nécessaire d'ici à la fin du siècle, afin de satisfaire les besoins en matière de développement social et économique du continent. De même, nous sommes profondément préoccupés par la croissance de la dette extérieure de l'Afrique et des autres pays en développement, ainsi que par le lourd fardeau du service de la dette, qui est l'une des causes de la détérioration économique et sociale croissante de notre niveau de vie.

Nous croyons qu'une solution juste et durable à la crise de la dette extérieure africaine est possible, moyennant un effort de compréhension et une ferme détermination politique de la part des créditeurs. Pour certaines nations en développement, la négociation d'un renouvellement de la dette est une solution viable. Pour les nations les moins développées, cependant, la seule solution viable est une remise totale de leur dette et un effort massif dans le domaine de la coopération pour le développement par le biais de partenariats. Le renforcement de la coopération Sud-Sud et l'intégration économique régionale sont des processus qui ouvrent la voie à l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus équitable, exempt de mesures protectionnistes qui nuisent au commerce international et donnent lieu à la discrimination contre nos nations.

Nous sommes également préoccupés par la dégradation de la situation alimentaire en Afrique, en raison de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles. On ne pourra faire face à cette situation que si la communauté internationale apporte une assistance spéciale en faveur du développement des secteurs alimentaire et agricole et favorise l'autosuffisance alimentaire des pays africains. Nous souhaitons tout le succès possible au Sommet mondial de

l'alimentation qui doit se tenir en novembre à Rome, et dont le Président José Eduardo dos Santos sera l'un des participants.

Mon gouvernement a axé spécialement son attention sur les questions de l'environnement et des établissements humains, et nous saisissons cette occasion pour souligner l'impact positif en Angola même des programmes et activités connexes menés sur notre continent, à l'initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Malgré toutes les difficultés auxquelles il fait face, l'Angola n'a épargné aucun effort pour combattre la désertification et la sécheresse en Afrique. Nous félicitons les pays qui se sont déclarés prêts à accueillir la Convention pour lutter contre la désertification et invitons tous les pays à la ratifier pour qu'elle puisse entrer en vigueur dès que possible.

Le trafic illicite de drogue et le commerce des précurseurs chimiques, représentent, avec le blanchiment de l'argent, un autre fléau qui a pour effet de déstabiliser nos nations. Le trafic de drogue est donc un problème international qui nécessite la coopération de tous les pays du monde. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et l'aide d'autres institutions spécialisées de l'ONU, mon gouvernement a rédigé et présenté à notre Parlement une loi révisée sur la lutte contre le trafic illégal des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs chimiques. Cette loi a été promulguée récemment, mais les moyens techniques et spécialisés nécessaires pour assurer le succès de cette campagne continuent de nous faire défaut.

En Afrique australe, nous avons coordonné nos politiques dans ce domaine et avons enregistré un succès important aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. Les résultats sont satisfaisants et encourageants.

Aujourd'hui, comme il y a 51 ans, la lutte pour la paix reste l'un des objectifs fondamentaux de notre organisation. Dans ce contexte, nous devons consacrer toute notre énergie à créer un monde meilleur et non à préparer de nouvelles guerres d'autodestruction.

Le Gouvernement angolais a signé le Traité sur la nonprolifération des armes nucléaires, que notre Parlement vient de ratifier. Nous soutenons toute mesure destinée à interdire de nouveaux essais nucléaires et renouvelons l'appel que nous avons lancé pour que le continent africain et les zones adjacentes soient respectés et préservés en tant que zones exemptes d'armes nucléaires, conformément au Traité de Pelindaba. La République d'Angola est aujourd'hui l'un des pays où se trouve le plus grand nombre de mines terrestres antipersonnel. Plus de 10 millions de mines truffent le territoire angolais où elles sont responsables de morts innombrables et de la mutilation de plus de 100 000 personnes. Mon gouvernement soutient tous les efforts faits pour parvenir à une interdiction totale de la production et de l'exportation de mines antipersonnel ainsi que de leur utilisation tant dans les conflits internationaux que dans les conflits internes.

Qu'il me soit permis de parler maintenant brièvement de la situation en Afrique, qui aujourd'hui ressemble à un cadavre dont se nourrissent les vautours.

Certains pays de notre continent continuent de se heurter à de graves obstacles que soulève l'ingérence dans le processus de paix et dans les efforts qu'ils font pour promouvoir le développement économique et le bien-être des populations africaines et instaurer un climat de paix, de sécurité et de stabilité politique.

Le problème que posent les conflits en Afrique est incontestablement l'une des questions les plus cruciales qui affectent le développement et la stabilité du continent. Le Gouvernement angolais voudrait saluer les efforts qu'a réalisés le Mécanisme de prévention des conflits, de gestion et de règlement des conflits de l'Organe central de l'Organisation de l'unité africaine dans diverses régions d'Afrique et dans des pays comme le Burundi, le Libéria et la Somalie.

Dans ce contexte, nous soutenons les efforts déployés par les pays voisins et d'autres pays qui préconisent un règlement politique négocié de la crise au Burundi sur la base de la légalité constitutionnelle et conformément aux intérêts légitimes des parties. Nous pensons que pour que cet objectif soit atteint, il est nécessaire qu'un dialogue global s'engage entre les parties intéressées.

Nous voudrions également rendre hommage à l'ex-Président de la Tanzanie, Mwalimu Julius Nyerere, pour les efforts qu'il a entrepris en vue de réunir nos frères burundais qui sont victimes de l'hostilité qui règne autour de la table de négociation. Nous sommes convaincus que la bonne volonté des hommes politiques permettra à notre nation soeur du Burundi de surmonter ses difficultés critiques.

En ce qui concerne le Libéria, nous voudrions féliciter les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les progrès sensibles qu'ils ont réalisés jusqu'à présent et qui ont abouti à l'investiture de Mme Ruth Perry à la présidence du Conseil

d'État du Libéria et à l'amorce du processus de désarmement des belligérants.

Nous restons très préoccupés par la situation qui règne en Somalie. Nous pensons que dans le conflit qui y règne, comme dans d'autres conflits, seul le dialogue entre les parties concernées peut permettre de parvenir à la paix.

Nous tenons à réaffirmer notre soutien aux pays de cette région, notamment au Premier Ministre de l'Éthiopie qui n'épargne aucun effort pour réunir les factions somaliennes à la table de négociation. Nous pensons également que l'ONU ne peut pas et ne doit pas se dérober à ses responsabilités ni abandonner ce pays à son sort.

Enfin, nous devons réaffirmer notre position de principe concernant la situation au Sahara occidental, à savoir que nous soutenons les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine à cet égard. Nous sommes convaincus que le problème ne peut être résolu que par un référendum sur l'autodétermination de ce territoire.

Nous soutenons une solution pacifique au conflit qui tienne compte des intérêts des parties, notamment de la population sahraouie, et nous nous félicitons de la reprise de pourparlers directs entre le POLISARIO et le Gouvernement du Royaume du Maroc.

Je ne saurais terminer ma déclaration sans informer en termes généraux les membres de l'Assemblée de la situation qui règne dans mon pays alors que l'on procède à l'application du Protocole de Lusaka en vue d'y rétablir une paix durable et de réconcilier tous les Angolais.

Préalablement, je voudrais exprimer les sincères remerciements du Gouvernement angolais au Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Angola, Me Alioune Blondin Beye, ainsi qu'aux représentants de la troïka des pays observateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique — pour les efforts inlassables qu'ils déploient ensemble ou individuellement, en faveur de la paix et de la réconciliation nationale en Angola.

Bien que le processus de paix ait manifesté un certain dynamisme depuis les rencontres de Franceville et de Libreville entre le Président de la République, S. E. M. José Eduardo dos Santos, et le dirigeant de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, nous avons été confrontés à certaines situations qui nuisent à son déroulement normal et souhaitable.

Comme l'Assemblée le sait, l'application du Protocole de Lusaka avait fait l'objet d'un ordre du jour comprenant les questions particulières dont devaient s'occuper le Gouvernement et l'UNITA.

La position adoptée par les dirigeants de l'UNITA pour ce qui est d'honorer leurs engagements a, malheureusement, entraîné des retards dans l'application du Protocole de Lusaka, bien que le Gouvernement ait été au-delà des engagements qu'il avait pris au titre du calendrier.

En fait, non seulement l'UNITA n'a pas respecté ses engagements, pas plus que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, mais elle a manqué à des engagements fondamentaux du processus de paix : elle n'a pas cantonné toutes ses forces militaires dans les casernes; elle n'a pas rendu son matériel lourd et léger; elle n'a pas incorporé tous ses officiers dans les forces armées régulières de l'Angola, conformément à l'accord; elle a continué de créer des obstacles et des difficultés dans la sélection et l'intégration de 26 300 hommes de troupe dans l'armée nationale angolaise; et, enfin, elle a empêché la libre circulation des personnes et des marchandises, ce qui a entraîné un retard dans l'extension de l'administration de l'État à tout le territoire national.

Les membres savent également qu'au cours de son congrès, tenu du 20 au 28 août de cette année, l'UNITA a rejeté catégoriquement l'offre faite par le Gouvernement à son dirigeant d'occuper le poste de Vice-Président de la République. En agissant de la sorte, l'UNITA a créé une difficulté supplémentaire à la formation d'un gouvernement d'unité nationale et de réconciliation. Cette attitude de la part du chef de l'UNITA n'a pas surpris beaucoup d'observateurs du processus de paix angolais car elle cadre bien avec le manque de cohérence habituel de M. Savimbi, qui a toujours placé ses intérêts particuliers au-dessus de ceux de la nation angolaise. Par conséquent, il est de plus en plus évident que l'UNITA essaie de faire subir des retards stratégiques au processus de paix et à l'application du Protocole de Lusaka, d'aggraver la crise économique et sociale et d'entraver le Protocole de Lusaka et les autres engagements contractés.

Cependant, en dépit des difficultés rencontrées dans ce processus, le Gouvernement angolais a la ferme intention de n'épargner aucun effort pour résoudre tous les problèmes du pays au moyen du dialogue et d'un engagement collectif. Oeuvrant de concert avec les forces démocratiques attachées à la paix et à la réconciliation nationale en Angola, notre gouvernement a décidé, quelles que soient les circonstances, de mettre fin au cycle de dissensions qui perturbe le pays.

Nous inaugurerons une ère nouvelle de paix et de tolérance politique, nous renforcerons les institutions démocratiques et nous sauverons la nation angolaise du chaos économique et social dans lequel elle a été plongée à cause de l'obstination de ceux qui tentent d'arrêter le vent les mains nues.

À cet égard, je voudrais remercier la communauté internationale de ses efforts et de sa compréhension dans la quête de la paix en Angola. Nous sommes conscients des coûts immenses engagés dans l'opération de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) mais nous nous trouvons à un tournant très délicat, où la persévérance de la communauté internationale est essentielle car la victoire est certaine. Seul le triomphe de la paix et de la démocratie en Angola nous permettra de dire que le sacrifice de la communauté internationale n'aura pas été vain.

Pour atteindre ces objectifs, la participation de l'UNITA est indispensable. Nous demandons donc instamment à la communauté internationale de continuer d'exercer des pressions pour amener le dirigeant de l'UNITA à adopter une ligne de conduite raisonnable, à renoncer à la guerre une fois pour toutes et à le persuader d'occuper la place qui lui revient dans la société angolaise.

Depuis plus de 30 ans, le peuple angolais est en proie à des guerres successives qui ont provoqué et provoquent encore des souffrances indicibles. Après l'élection de septembre 1992, l'Angola a à nouveau été plongé dans une guerre qui a contraint le Gouvernement à canaliser toutes ses activités vers une politique sociale d'urgence, dont l'unique objectif était d'atténuer les conséquences néfastes qui ont plongé les Angolais dans la détresse et anéanti leurs espoirs.

Ce conflit a créé plus de 2 millions de personnes déplacées directement touchées par ce conflit; il a entraîné plus d'un demi-million de réfugiés dans les pays voisins et mutilé plus de 100 000 personnes. Dans le domaine économique, il a détruit plus de 70 % de l'infrastructure sociale et économique et de la base agro-industrielle.

Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux indicateurs qui montrent les véritables dimensions de la catastrophe qui a frappé les Angolais et qui a gravement détérioré la situation humanitaire dans le pays.

Face à la situation tragique que nous avons décrite précédemment, mon gouvernement n'est plus en mesure d'affronter seul ce défi. C'est la survie de millions d'être humains qui est en jeu ici. Je voudrais donc saisir cette occasion pour remercier sincèrement la communauté internationale et les gouvernements ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour l'assistance qu'ils ont prêtée au peuple angolais. Je les implore de continuer d'aider la population dans le besoin sans perdre de vue l'aide au développement et l'autosuffisance. Les Angolais pacifiques et le Gouvernement ne se déroberont pas à leurs responsabilités.

Une fois encore, j'adresse tous mes voeux de succès au Président à la direction de l'Assemblée à la présente session et lui réitère la coopération pleine et sincère de ma délégation.

Le Président par intérim (interprétation de l'espagnol): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, S. E. M. Ali-Akbar Velayati.

M. Velayati (République islamique d'Iran) (parle en farsi; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation): C'est une grande satisfaction que de voir un diplomate aussi chevronné que M. Ismail Razali, représentant l'Asie et la Malaisie, pays frère et ami, présider la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Je voudrais le féliciter de son élection bien méritée. Je suis convaincu que grâce à ses compétences il saura diriger les travaux de cette session importante d'une manière exemplaire. Je tiens à l'assurer de l'entière coopération de la délégation de la République islamique d'Iran dans l'accomplissement de son important mandat.

Les événements intervenus au cours de la dernière décennie sur la scène mondiale, notamment l'effondrement du système international bipolaire et la nécessité de le remplacer par un nouvel ordre mondial, ont suscité de nombreux espoirs et de nombreuses attentes. Les nations du monde, indépendamment de la diversité de leurs cultures, de leurs coutumes et de leurs religions s'attendaient à ce qu'à l'aube du XXIe siècle, le processus de création d'un nouvel ordre mondial, marqué par la participation collective et le développement humain, se ferait jour dans un climat dominé par le réalisme et une appréhension sensée de l'essence des changements en cours dans les relations internationales.

Ces événements internationaux ont en effet été marqués par le rejet complet du totalitarisme et de la dictature au niveau national, accompagné d'un message profond à l'humanité dans son ensemble : si nous voulons construire un monde de participation collective et de développement humain, nous devons faire reposer les relations internationales sur la justice, la tolérance, la primauté du droit, la

coopération et la transparence. La société humaine avait espéré que la justice garantirait les droits inaliénables de tous les individus, nations et États par le rejet de l'hégémonie et des privilèges particuliers d'une minorité dominante; ils espéraient que grâce à la reconnaissance de la diversité des cultures et des croyances et grâce au respect des droits de tous les États, la tolérance faciliterait la communication interculturelle et la compréhension mutuelle, pour enrichir la civilisation humaine commune et donner à tous les membres de la communauté internationale la possibilité de participer pleinement et efficacement à la définition d'un cadre, et à l'établissement de normes et de critères de comportement pour le monde à venir. Ils espéraient que la primauté du droit assurerait la sécurité et les intérêts légitimes des individus, des groupes et des États.

La coopération remplacerait l'affrontement, entraînant des efforts communs pour résoudre des problèmes communs et parvenir aux objectifs communs. La transparence permettrait de trouver des explications et des solutions claires et objectives aux problèmes mondiaux et de renforcer la confiance mutuelle au niveau international.

Dans un tel monde, l'Organisation des Nations Unies occupe une place primordiale. Elle incarne les espoirs et les aspirations de l'ensemble des membres de la communauté internationale et, ce faisant, elle constitue un cadre approprié pour une prise de décisions internationales collective, transparente et fondée sur le droit, et pour une mise en oeuvre des décisions axée sur la promotion du bien commun et le règlement des problèmes communs. La convocation, ces 10 dernières années, de nombreuses conférences internationales en vue de définir et de codifier de nouvelles normes de comportement pour un nouveau système plus ordonné, le succès relatif du mécanisme des Nations Unies pour prévenir et désamorcer de nombreux conflits régionaux et internationaux, les débats constructifs en vue de revitaliser l'Assemblée générale et de réformer le Conseil de sécurité sont autant d'exemples positifs qui donnent des signes d'espoir dans ce sens.

D'un autre côté, les rivalités et la concurrence s'exerçant pour façonner le nouvel ordre mondial naissant, un nouveau phénomène est apparu. Ce phénomène est tellement éloigné du monde de participation collective et de développement humain universellement envisagé et il lui est tellement étranger que sa consolidation et sa persistance réduiraient à néant tout espoir d'une société humaine mondiale et signifieraient une plus grande insécurité et davantage de rivalités. De fait, parallèlement à l'expansion de la démocratie participative dans de nombreux pays, s'est dessinée au niveau international une tendance complexe à

l'autocratie, voire au totalitarisme, tendance qui repose sur l'hégémonie et bafoue la justice, la liberté, la participation, la primauté du droit, la tolérance, les droits de l'homme, le pluralisme et la démocratie d'une manière dangereuse et sans précédent.

Les caractéristiques évidentes de cette menace, qui se cache sous des dehors attrayants, peuvent se résumer ainsi : premièrement, il y a l'unilatéralisme, qui signifie un manque total d'engagement à l'égard de la coopération mutuelle et des solutions communes et une dépendance totale vis-à-vis des mesures unilatérales dans divers domaines. Deuxièmement, il y a l'opportunisme, qui fait que l'on recourt aux instances internationales uniquement pour promouvoir des intérêts nationaux égoïstes et souvent la poursuite d'objectifs nationaux. Troisièmement, il y a la manie du secret, qui se traduit par une insistance sur les méthodes dogmatiques, non transparentes et fermées et un rejet de la transparence, laquelle empêche la violation des accords multilatéraux. Quatrièmement, il y a l'illégalité, qui est une enfreinte à la primauté du droit, alliée à l'audace de ne pas respecter le droit et les normes de comportement universels, voire en public et de manière officielle. Cinquièmement, il y a le diktat, qui signifie la promotion de priorités et d'objectifs nationaux par l'imposition à autrui de certaines politiques, y compris par le biais de l'application extraterritoriale de lois nationales. Sixièmement, il y a la coercition ou le recours effréné à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations politiques, économiques et commerciales internationales.

La manifestation la plus notoire du nouveau totalitarisme international apparaît dans le domaine culturel. Notre monde est marqué par la diversité des religions, des civilisations, des cultures et des coutumes. Cette diversité a tout naturellement entraîné l'apparition de nombreux systèmes de lois et de valeurs qui ont leurs similarités et leurs différences. Malheureusement, ceux qui prétendent diriger le monde, ou bien n'ont pas saisi cette réalité évidente parce que leur culture et leur histoire sont trop récentes, ou bien l'ont jugée incompatible avec leurs intérêts et ont décidé de l'ignorer. Mais ce qui est encore plus regrettable est que la collaboration de certains États dans ce domaine a exacerbé cette intolérance opportuniste.

Dans ce contexte, la propagande malavisée utilisée pour déformer l'image de l'islam et l'intolérance sans précédent manifestée à l'égard de la vague d'une résurgence de l'islam qui déferle sur les pays et les États islamiques révèlent une vaine campagne destinée à interdire cette grande religion divine de justice et de tolérance, qui combat l'oppression, la tyrannie et la domination. Ceux qui prétendent diriger le monde n'ont pas encore compris que la foi

religieuse des peuples est étroitement liée à leur existence même car ils y puisent une plus grande force et une plus grande résistance face aux campagnes de pression externe et de propagande négative. La marche progressiste du monde islamique, qui bénéficie du riche héritage de la culture, de l'histoire et de la civilisation islamiques, ne peut être arrêtée. Il ne fait donc aucun doute que cette très importante partie de l'humanité jouera un rôle de plus en plus prépondérant dans la formation du nouvel ordre mondial.

Le fait que le totalitarisme et la primauté du droit sont inconciliables se manifeste de façon dangereuse sur la scène internationale. La promulgation d'une loi destinée à allouer des fonds aux fins d'activités terroristes et subversives contre la République islamique d'Iran est la manifestation la plus dangereuse de cette illégalité, qui ne se limite plus aux activités secrètes des services de renseignement; le Congrès des États-Unis en a imprudemment fait une loi. Cette loi et d'autres comportements illégaux du même ordre, comme l'infâme décision qu'a prise la Cour suprême des États-Unis d'approuver les enlèvements par le Gouvernement des États-Unis, représentent une tendance très dangereuse. Ils illustrent une tendance croissante à institutionnaliser, voire à légaliser, l'illégalité et le mépris des obligations internationales.

Un autre exemple de l'attitude adoptée depuis plusieurs années par le Gouvernement américain réside dans le fait qu'il s'est arrogé le droit de légiférer pour la communauté internationale en s'efforçant d'appliquer ses lois nationales au-delà de ses frontières. Les récentes sanctions unilatérales décidées par les États-Unis contre les partenaires commerciaux d'un certain nombre de pays constituent non seulement une grave violation des normes et des principes du droit international et de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et d'autres instances internationales ainsi qu'une ingérence flagrante dans les affaires intérieures et extérieures d'autres États, mais indiquent en fait une tendance très dangereuse, qui sape les fondements mêmes des relations contemporaines entre États.

Le rejet d'une telle législation par plusieurs gouvernements et instances internationales, de même que la résistance universelle à leur application, montre que l'ingérence unilatérale, l'imposition de politiques et le fait pour un État de s'arroger le droit de décider des priorités nationales et les relations extérieures d'autres États ne peuvent être et ne seront pas tolérés par la communauté internationale.

La République islamique d'Iran a saisi le tribunal international pertinent de ces deux lois. Nous sommes

fermement convaincus que si cette tendance dangereuse n'est pas stoppée dès maintenant, elle aura des conséquences irréversibles et sapera la crédibilité et la fiabilité des entreprises internationales. Si l'on permet à ceux qui sont dans l'illégalité de fouler aux pieds la primauté du droit, la paix et la sécurité du monde entier seront en danger.

La même tendance générale de domination a affaibli le Conseil de sécurité qui, à plusieurs reprises, est devenu la proie des intérêts d'un membre permanent. Par exemple, le Conseil de sécurité non seulement n'a pas réussi à empêcher les attaques israéliennes contre des femmes et des enfants libanais sans défense dans un camp des Nations Unies, mais il a également fermé les yeux devant les rapports apportant des preuves sur la nature délibérée de cette atrocité et négligé ainsi d'assumer ses responsabilités humanitaires et celles qui lui incombent en vertu de la Charte, tout cela dans l'intérêt des considérations politiques de ceux qui appuient Israël.

Fort de cet appui inconditionnel, le régime sioniste poursuit en toute impunité sa politique expansionniste d'occupation en Palestine, au Sud-Liban et sur les hauteurs du Golan syrien, ainsi que sa pratique habituelle de terrorisme d'État et de violation flagrante des droits les plus fondamentaux du peuple musulman de Palestine. Israël ne respecte ni le droit international ni la paix, son seul objectif étant de consolider et d'étendre son occupation dans les territoires d'autrui. En examinant ces réalités, la seule conclusion logique est que la paix au Moyen-Orient nécessite un règlement juste et global de la question de Palestine qui s'appuie sur le retour de tous les réfugiés palestiniens dans leur foyer, l'exercice de leur droit inaliénable à l'auto-détermination et la libération de tous les territoires occupés.

Il importe de noter que la simple expression de ces analyses réalistes par un État souverain est présentée à tort comme une opposition à la paix, ce qui permet d'exprimer des sentiments d'inquiétude et de colère et même d'exercer des pressions politiques illégales. En d'autres termes, la nouvelle autocratie internationale, contrairement à ses allégations, n'appuie pas la liberté d'expression et ne peut tolérer la moindre vue divergente au sujet de ses politiques destructives.

La prévalence de telles attitudes au Conseil de sécurité a clairement montré qu'une réforme et une modification de fond du Conseil sont nécessaires, en particulier en ce qui concerne son règlement et ses procédures de prise de décisions. Les réalités de la scène internationale d'aujourd'hui diffèrent tellement de celles qui prévalaient après la seconde guerre mondiale que le Conseil de sécurité est affaibli par sa structure actuelle et ne peut relever les nouveaux défis.

Par ailleurs, l'Assemblée générale jouit d'une plus grande crédibilité vu sa nature relativement universelle, démocratique et transparente. Cet organe suprême de l'Organisation ne devrait pas devenir l'instance de discussions générales et stériles. L'Assemblée, conformément à la Charte, doit assumer son rôle à part entière en tant que premier organe de prise de décisions sur d'importantes questions politiques et économiques internationales.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'impératif d'une participation globale et d'un effort collectif dans la poursuite des objectifs communs et le règlement de problèmes internationaux est manifeste à cause de l'interdépendance mutuelle de tous les membres de la communauté internationale. L'un des domaines les plus notables nécessitant une coopération sérieuse est celui de la lutte contre toutes les formes de terrorisme. Malheureusement, c'est le Gouvernement qui s'est engagé à parrainer et à aider diverses formes de terrorisme grâce, entre autres, à l'octroi d'un budget pour des opérations subversives contre l'Iran, qui aide et abrite des terroristes connus, qui appuie le terrorisme d'État d'Israël, les meurtres collectifs et les enlèvements, et qui empêche l'adoption d'une action internationale sérieuse à cet égard en portant des accusations sans fondement contre d'autres.

Je réaffirme en cette Assemblée que le fait de porter des accusations pour des motifs politiques contre un ou plusieurs États, groupes ou régions ne peut et ne saurait aider à trouver une solution à ce problème international fondamental. L'éradication de cette menace internationale nécessite une coopération globale sérieuse, fondée sur les critères suivants : condamnation et rejet de toutes les formes de terrorisme, sans égard à l'identité des victimes ou des auteurs et à leurs tendances et objectifs politiques; refus d'accorder refuge aux terroristes ou groupes de terroristes et prévention d'opérations menées par ou au nom des terroristes; et cessation de toute propagande et allégations infondées et injustifiées. Nous réaffirmons une fois de plus notre volonté de participer à toute coopération universelle, globale et légitime pour lutter contre ce phénomène inhumain et l'éliminer.

Dans le domaine du désarmement et dans les efforts qu'elle fait pour mettre fin au cauchemar de l'holocauste nucléaire, la communauté internationale a beaucoup entendu parler d'unilatéralisme, du manque de transparence et de non-respect de la primauté du droit. Il est pour le moins étrange qu'au cours des dernières années les grands pays producteurs et fournisseurs d'armes se soient montrés plus préoccupés par la prolifération des armes que les États non dotés de ces armes perfectionnées. En même temps, les premiers ont hésité à accepter un plan de désarmement général et complet faisant l'objet d'un contrôle international crédible.

Certaines puissances nucléaires et leurs alliés continuent d'inclure dans leurs alliances de défense la doctrine d'une réponse nucléaire contre les menaces non nucléaires. À la Cour internationale de Justice, ces mêmes puissances n'ont rien ménagé pour l'empêcher de rendre un jugement qui aurait mis hors la loi le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires.

Pendant les négociations de la Conférence du désarmement sur la finalisation du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, et en contradiction avec l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur l'obligation légale de mener de bonne foi des négociations sur le désarmement nucléaire, toute référence au désarmement nucléaire dans le cadre d'un calendrier et d'un délai fixés a été combattue par une forte opposition d'un petit nombre de puissances nucléaires. Au cours des mêmes négociations, l'insistance mise sur les moyens techniques nationaux non transparents et unilatéraux par opposition à un système de surveillance international transparent et multilatéral a fait obstacle au consensus. Même le principe généralement accepté de négociations pour résoudre ces problèmes et d'autres et pour arriver au consensus sur cet instrument international vital a fait l'objet d'un veto. Ces procédures non démocratiques et dogmatiques ont entraîné l'approbation par l'Assemblée générale de l'ouverture à la signature d'un traité qui comporte des lacunes et qui ne reflète pas le consensus international. Conformément avec plusieurs autres États non alignés, nous signerons ce traité, uniquement parce que nous voulons être un participant actif à tout effort fait pour combattre les armes inhumaines de destruction massive; en même temps, nous redoublerons d'efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Les mesures de non-prolifération ont également été freinées par la discrimination, l'imprévoyance et l'ambiguïté. D'une part, le programme israélien d'armes nucléaires n'a cessé de recevoir le soutien politique et technique, direct et indirect, d'un État; d'autre part, la politique interventionniste qui cherche à priver de façon coercitive d'autres pays de la même région de leur droit inaliénable d'acquérir la technologie nucléaire à des fins pacifiques est devenue la pierre angulaire de la politique étrangère dudit État.

La diffusion d'allégations mensongères pour semer la peur et l'anxiété, la représentation d'un ennemi imaginaire et le fait d'aviver la division et la tension ont souvent été utilisés en tant que moyens de justifier une présence et une intervention militaires venues de l'extérieur ainsi que de favoriser des ventes inimaginables de systèmes d'armes excessifs et inutiles. Cette conduite caractérise la politique des États-Unis dans le golfe Persique, ce qui a conduit à l'exacerbation de l'insécurité et de l'instabilité à l'intérieur des États et entre les États de la région.

Malgré les campagnes d'obstruction et de désinformation, la République islamique d'Iran a continué de présenter et de poursuivre des initiatives et des mesures visant à instaurer une plus grande confiance au plan régional; à renforcer le respect des principes du droit international; à réaliser la transparence dans les armements et la réduction des dépenses militaires; à créer des zones exemptes d'armes de destruction massive; à renforcer la paix et la sécurité au moyen d'efforts persistants destinés à encourager et faciliter la compréhension et la conciliation; et à consolider la coopération économique.

En Asie centrale et au Caucase, consciente des barrières religieuses, culturelles, historiques et commerciales qui existent parmi les États membres de l'Organisation de coopération économique, la République islamique d'Iran a sincèrement essayé d'étendre les domaines de coopération entre les États membres de cette importante organisation régionale. Le développement des réseaux de transport, y compris la revitalisation de la Route de la soie, ouvre des possibilités qui devraient permettre d'accroître de façon spectaculaire le volume du commerce, non seulement parmi les États membres, mais également entre eux et d'autres pays d'Europe, d'Asie de l'Est et du golfe Persique.

En ce qui concerne l'Afghanistan, dans la poursuite de notre médiation et compte tenu du fait que le retour à la paix et à la sécurité dans ce pays exige que tous les États, en particulier ceux de la région, utilisent leur influence pour convaincre les factions belligérantes de mettre fin au cercle vicieux de guerres fratricides, nous envisageons de convoquer une conférence régionale le mois prochain à Téhéran, avec la participation des ministres des affaires étrangères de la région et des représentants de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique.

Pour ce qui est de la crise au Tadjikistan, nous avons utilisé tous les moyens dont nous disposons pour rapprocher les positions des parties au conflit, convaincus que leurs divergences ne peuvent être réglées par la force ou par des moyens militaires. Quant aux conséquences de l'expansion du conflit, il faut davantage de coordination et de coopération parmi les États de la région et entre eux et les Nations Unies.

Dans le Haut-Karabakh, nous saluons la mise en place et le maintien du cessez-le-feu et nous estimons que ce conflit ne peut être résolu qu'au moyen de négociations, du retrait des territoires occupés et du retour des réfugiés dans leurs foyers. La République islamique d'Iran, qui entretient des relations amicales aussi bien avec l'Arménie qu'avec l'Azerbaïdjan, est disposée à poursuivre ses efforts pour parvenir au règlement de ce conflit en coopération avec d'autres États de la région.

S'agissant du nord de l'Iraq, la République islamique d'Iran a toujours fondé sa politique sur le maintien de la sécurité de nos frontières et la prévention de l'infiltration terroriste, et a toujours mis l'accent sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, de même que sur la prévention des tensions et des conflits entre les différentes factions kurdes iraquiennes. Malheureusement, les tendances obstructionnistes et monopolistiques, de même que les interventions et l'indifférence, ont abouti à un grave cauchemar humanitaire et au flux de centaines de milliers de réfugiés innocents à travers les frontières iraniennes.

La pierre angulaire de la politique étrangère de l'Iran a toujours été la promotion et le renforcement de la paix et la compréhension aussi bien dans la région que dans le monde en général. Pendant la récente visite en Afrique du Président de la République islamique d'Iran, les efforts que nous avons déployés pour amener la réconciliation entre le Soudan et l'Ouganda ont conduit à la signature d'un mémorandum de paix entre les deux pays voisins, et nous croyons qu'avec la coopération et la compréhension de tous une paix plus durable encore peut être instaurée.

Notre monde a aujourd'hui, plus que jamais, besoin de moralité, de sécurité, de respect et de confiance mutuels, de la primauté du droit, de la participation de tous et de la coopération collective aux fins du progrès humain. Le nouveau totalitarisme international, malgré son aspect trompeur, est naturellement contre ces valeurs et constitue la véritable négation des récentes réalisations de la société humaine. L'évolution progressiste de la communauté internationale peut être réalisée non pas en remplaçant les dictatures nationales par une tyrannie internationale, mais uniquement par le biais d'un effort collectif en vue de la réalisation des idéaux et aspirations de l'homme, y compris, entre autres, la compréhension grâce au respect des valeurs sacrées et la tolérance mutuelle des cultures et des croyances d'autrui; la participation et la coopération collectives au règlement des problèmes internationaux dans un processus de prise de décisions libre, démocratique et transparent; la sécurité par le biais de la primauté du droit et d'un attachement aux normes et obligations internationales; et la réorientation des énergies et des ressources de coercition et de la course aux armements vers un respect universel des droits de l'homme et du progrès humain dans toutes ses dimensions : culturelle, morale, sociale, politique et économique.

La séance est levée à 12 h 50.